



Comité de bassin

Séance plénière

2 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	5
3. Liste de présence	46

Comité de bassin

Séance plénière

2 juillet 2019

Diffusion

- Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidarité
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance plénière
Mardi 2 juillet 2019

(de 10h00 à 13h00, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 avril 2019** D
2. **Amendement au règlement intérieur** D
 - Délégation à la commission Planification de l'avis du comité de bassin sur la labellisation Epage/ EPTB
3. **Élection au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne** D
 - Un représentant au collège des usagers

PROGRAMME

4. **Prise en compte de l'arrêté interministériel encadrant les dépenses des 11^{es} programmes** D
 - Mise à jour de la maquette financière et avis conforme du comité de bassin

PLANIFICATION

5. **Sage Golfe du Morbihan** D
 - Projet d'avis sur le projet de Sage
6. **3^{ème} cycle de la Directive cadre sur l'eau** D
 - Approbation des questions importantes, à la suite de la consultation du public et des assemblées
7. **Labellisation d'établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux** D
 - Labellisation dans le cadre de la loi Maptam du 27 janvier 2014 modifiée (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles)
 - Epage Alagnon (Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)
 - Epage Basses vallées angevines et Romme (Maine-et-Loire)

INONDATIONS

8. **Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** D
 - PAPI Val de Loire (Nièvre, Cher et Loiret)
 - PAPI de Montluçon (Allier)
 - PAPI du golfe du Morbihan-Vannes agglomération (Morbihan)

9. Cartographies de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) D

Mise à jour dans le cadre du second cycle de la directive Inondations

- TRI Quimper-littoral sud Finistère (Finistère)
- TRI Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel (Ille-et-Vilaine et Manche)
- TRI La Rochelle-Ile de Ré (Charente-Maritime)

10. TRI Nevers (Nièvre)

11. Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI)

- Retour sur la consultation du public et des assemblées sur les questions importantes

COMMUNICATION

12. Plan de communication 2019-2021 D

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous accueillir pour ce comité de bassin. Je vous précise tout de suite qu'il est prévu que nous nous retrouvions en décembre. Néanmoins, j'ai proposé à M. le directeur général que nous puissions intercaler une réunion de travail du comité de bassin qui pourrait avoir lieu fin septembre ou début octobre, au cours de laquelle nous vous proposerons un certain nombre d'interventions sur la question du climat. Nous voyons bien que c'est une question aujourd'hui qui inquiète nos populations, qui est un peu complexe et qui impactera sans nul doute la question de l'eau. Il est donc important que le comité de bassin puisse se former sur ces questions pour les aborder sereinement.

Je voudrais excuser tout d'abord M. Falcone, préfet de la région Centre-Val de Loire et préfet coordonnateur du bassin, qui est absent aujourd'hui et qui est représenté par M. Chassande. Je vous informe - peut-être que les uns et les autres le savez déjà - que le préfet Falcone prend sa retraite. Je voudrais, en votre nom, le saluer et le remercier pour le travail qu'il a fait à nos côtés. Je vous rappelle qu'il a toujours été de bonne écoute lorsqu'il a fallu aborder les questions notamment des budgets des agences de l'eau. Il avait contribué aussi au déplacement du ministre Lecornu. Nous avons toujours eu d'excellentes relations.

Je salue également Mme Clermont-Brouillet, qui représente l'État, puis M. le directeur général de l'agence de l'eau et les services ici représentés.

Avant de démarrer nos travaux, je vais proposer aux nouveaux membres de se présenter. Je vous suggère de passer le micro par collègue, de manière à ce que vous puissiez, les uns et les autres, dire les changements qui sont intervenus dans notre assemblée.

M. NOYAU :

Il y a eu des élections en chambre d'agriculture en janvier dernier, ce qui amène à un renouvellement important des représentants agricoles.

M. SERVANT :

Je suis Luc Servant, agriculteur en Charente-Maritime et président de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime. Je suis ici au titre du collège de l'agriculture.

Mme KERBORIOU :

Je suis Edwige Kerboriou, agricultrice en exploitation laitière dans les Côtes-d'Armor. Je suis première vice-présidente de mon département et vice-présidente en charge de l'environnement pour la région Bretagne.

M. CHATEIGNIER :

Je suis Pascal Chateignier, exploitant dans le Loiret (Centre-Val de Loire), nouvel élu de la chambre d'agriculture. Je suis le représentant des irrigants. Je suis président des OUGC du Loiret.

M. CHARRETIER :

Je suis Nicolas Charretier, producteur laitier dans le département de la Loire (région Auvergne-Rhône-Alpes). Je suis responsable de la commission « eau, environnement et agronomie » dans mon département. Je suis également élu à la chambre régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

M. NOYAU :

Il y a également M. Ducept (Vendée) et M. Guyon (Bourgogne-Franche-Comté), absents aujourd'hui.

M. le Président :

Je vous présente Raymond le Brazidec, conseiller régional de Bretagne, en remplacement d'André Crocq qui était préalablement représentant de la Région.

M. LE BRAZIDEC :

Je suis conseiller municipal dans le Centre Morbihan et conseiller communautaire. Comme l'a dit M. le président, je suis conseiller régional de la Bretagne. Je représente les collectivités.

M. le Président :

Pour Eau Bretagne Vivante, Mme Bruny va présenter la nouvelle arrivée.

Mme BRUNY :

Mme Mathys représente France Nature Environnement, en remplacement de Dominique Lefebvre-Raude.

Mme MATHYS :

Je suis Nicolle Mathys. Je suis adhérente Bretagne Vivante, antenne de Rance-Emeraude à Saint-Malo. Je participe au comité de bassin en tant que représentante de FNE.

M. le Président :

Comme beaucoup d'entre vous le savent, Marc Brugière a quitté le comité de bassin au 1^{er} juin. Il est remplacé à ce poste par M. Combemorel qui est délégué régional EDF et qui va se présenter.

M. COMBEMOREL :

Bonjour à tous. Je suis Jean-Paul Combemorel, délégué régional EDF pour la région Centre-Val de Loire basé à Orléans.

M. le Président :

Je pense que nous avons fait le tour. Je vous remercie. Je tiens à saluer évidemment tous ceux qui ont quitté le comité de bassin et qui sont partis vers d'autres fonctions en les remerciant, les uns et les autres, pour le travail qu'ils ont réalisé au sein du comité.

Nous avons un ordre du jour assez chargé, avec douze points qui ont déjà été examinés en commission. Nous ferons beaucoup appel ce matin à M. Taufflieb, le président de la commission Planification, et Mme Anton.

Avant le déjeuner, nous remettons un trophée de l'eau 2019. Je rappelle que pour certains d'entre vous un conseil d'administration aura lieu cet après-midi.

Avant de démarrer l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques points d'actualité et notamment vous parler de la clôture des Assises de l'eau qui se sont tenues hier. J'ai souhaité que vous puissiez avoir le document qui fait un état des assises : un nouveau pacte pour faire face au changement climatique. Nous étions reçus hier matin à 9h pour la conférence de presse avec les deux ministres François de Rugy et Emmanuelle Wargon. Pour tout vous dire, les présidents de comités de bassin étaient réunis à 8h mais un chevreuil ne nous a pas facilité le transport sur Paris, donc nous sommes arrivés un peu en retard puisque le TGV a dû être arrêté. Bref, nous avons eu l'occasion d'entendre les ministres sur les conclusions de ces assises.

Comme l'a dit François de Rugy, nous n'avons pas le droit de décevoir aujourd'hui parce que la question de l'eau devient vraiment inquiétante partout, que ce soit la qualité bien sûr, toujours, mais de plus en plus la quantité. Tout le monde a bien perçu que celui qui aurait l'eau demain pourrait se développer et à l'inverse, celui qui aura des tensions sur la ressource, cela va contrarier sérieusement son développement, le développement de l'activité économique et tout le reste.

La question du climat qui impacte directement la question de l'eau devient incontournable. Nous sommes en train de vivre le sujet pleinement. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que nous ne le savions pas, que tout cela n'était que de la prévision. Non, nous sommes en plein dedans. Il va falloir agir.

Un certain nombre de propositions sont faites à travers des objectifs :

- protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source ;
- économiser l'eau pour préserver une ressource vitale ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Nous ne pouvons que partager les ambitions du Gouvernement.

Les leviers au service de cette ambition sont les suivants :

- donner aux collectivités locales les moyens d'agir ;
- développer sur l'ensemble du territoire les outils de gestion de l'eau, c'est ce que nous faisons, c'est notre métier de tous les jours à travers les Sage, la planification, l'opérationnalité, les programmes de reconquête de la qualité des eaux dans les rivières ; il va falloir que nous ayons un outil de gestion quantitative beaucoup plus musclé au regard de toutes les questions qui se posent ;
- favoriser les changements de comportements ; il va falloir changer les comportements par rapport à la ressource en eau, par rapport à son usage, par rapport à son prélèvement, par rapport à la gestion qualitative et quantitative.

Là où cela se corse - parce que tout cela, nous le partageons, il n'y a pas de souci -, c'est quand on nous parle de milliards d'euros d'investissement à mettre en œuvre pour financer cet aspect. Ce n'est pas à nous que l'on va dire que cela ne va pas coûter cher parce que nous le savons. C'est notre métier. C'est notre raison d'être - comité de bassin et agence de l'eau - puisque nous sommes main dans la main.

Bien sûr qu'il faut le faire mais la question, c'est : qui paie ? Et nous en revenons toujours à la question. Il n'y a plus que l'agence de l'eau qui est aujourd'hui en capacité de financer tout cela. Evidemment, on dira qu'il y a la taxe GEMAPI, mais nous en connaissons les limites.

Ces assises, je vous rappelle que c'est la deuxième phase puisque la première phase, c'était le petit cycle. Là, nous sommes dans le grand cycle. Ce qui est à réaliser, c'est un changement profond. Évidemment, hier, j'en ai un peu parlé avec la ministre mais notre question numéro un, c'est : comment allons-nous financer tout cela ? Et nous revenons à la question du plafond mordant et du financement de nos affaires.

Je vous propose une motion qui reprend les conclusions des assises pour dire que nous les partageons, puis rappelle la question du financement et des moyens. Aujourd'hui, avec le prélèvement sur la biodiversité plus le plafond mordant, pour nous, c'est quasiment moins 100 M€ d'intervention par an, au moment où il y a tant à faire.

Je vous rappelle que nous sommes l'agence la plus « pauvre » du territoire national, avec le plus grand périmètre hydrographique, puisque nous pesons 28 % du territoire national. Je vous rappelle que nous avons 350 M€ de redevances à peu près pour 28 % du territoire, quand l'agence Seine-Normandie collecte 700 M€ pour 18 % du territoire. Evidemment, les territoires ruraux sont un peu en difficulté. Sur le plafond mordant, nous sommes, avec Rhône-Méditerranée-Corse, l'agence de l'eau la plus touchée, sachant par exemple que dans l'est, mon collègue Gaillard me dit qu'il n'a pas trop de soucis. Vous voyez donc que nous avons plutôt intérêt à nous battre.

Aujourd'hui, il est clair qu'Emmanuelle Wargon a besoin de soutien par rapport à Bercy. Notre ambition, à travers cette motion, est de soutenir une révision sur le plafond mordant.

Il y a un deuxième point dans la délibération que je souhaite porter à votre connaissance, c'est la question des moyens. Vous savez que l'on a demandé aux agences de l'eau de faire des efforts en matière de gestion du personnel. Cela s'est traduit sur ces cinq dernières années par - 10 % des effectifs, 30 postes en moins à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Là, il est proposé tout simplement, d'ici 2022, d'en supprimer 31, ce qui ferait - 20 % du personnel en dix ans. On va nous demander de faire plus. On va nous demander de faire différemment parce qu'aujourd'hui, les questions du climat, les questions de services rendus à l'environnement, les questions de biodiversité, ce sont quand même des métiers un peu spécifiques et qui méritent expertise, analyse et ingénierie.

Malheureusement dans nos territoires, aujourd'hui, nos ingénieries sont en train de s'affaiblir. Aujourd'hui, il y a beaucoup de départements qui ne peuvent plus suivre, malheureusement. Si en plus, on ampute les moyens d'ingénierie de l'agence qui je vous rappelle - et je vous en félicite, M. le directeur général - a souhaité régionaliser ses moyens pour être au plus près des territoires, cela ne va pas le faire.

Il faut aussi que nous intégrions dans notre motion la question des moyens humains. Il n'y a pas de raison que l'on demande aux agences - 20 % des effectifs en dix ans. Ce n'est pas possible. On ne peut pas dire que le changement climatique est une priorité, puis amputer le budget et amputer les moyens de fonctionnement. La motion s'équilibre donc autour de ces points.

Je vais être très clair, je ne vais pas demander au collège État de participer au vote. Je ne vais pas vous mettre mal à l'aise. En même temps, ce n'est pas pour mettre quiconque mal à l'aise que je fais cela. Je le fais pour dire que nous avons besoin de moyens pour y arriver. Sur les objectifs, je pense que nous les partageons tous. Je ne vous demande pas non plus un quitus sur les conclusions des assises. Je sais par exemple que France Nature Environnement n'était pas hier aux conclusions parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec toutes les orientations. Aussi, ce n'est pas un quitus sur les orientations que je vous demande.

Vous avez bien compris que si nous voulons être ambitieux, si nous voulons avoir un nouveau pacte pour faire face au changement climatique sur la problématique de l'eau, il faut aussi que nous ayons un peu de moyens. Il n'y aura rien de pire que de laisser penser que nous avons un pacte, que nous avons une belle ambition et que demain, nous ne pourrions pas la financer, et que nous serions coresponsables de la décision des non-financements. Il faut donc que nous le disions.

En période de canicule, nous mesurons l'importance de la question de l'eau. Restons donc vigilants. Il ne s'agit pas de mettre les ministres ni qui que ce soit en difficulté. Il s'agit de continuer à dire que pour obtenir des résultats, il nous faudra aussi des moyens. Quand nous faisons cela, nous défendons nos territoires. Il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne de bas étage, mais simplement de se donner les moyens de réussir. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule. Je vous lis la motion :

« Le comité de bassin réuni en séance plénière le 2 juillet délibérant valablement :

- a pris connaissance des grandes conclusions de la seconde séquence des assises de l'eau organisée par le ministère de la Transition écologique solidaire ;*
- fait part de sa satisfaction quant à la volonté du Gouvernement d'engager un nouveau pacte sur l'eau pour faire face au changement climatique ;*
- souligne l'intérêt de ce nouveau pacte, l'importance des attentes et notre obligation de réussir cette transition pour l'eau, le climat et la planète ;*
- relève que les orientations issues des assises de l'eau font très largement appel aux moyens financiers et humains des agences ;*
- réaffirme une nouvelle fois la nécessité de s'engager pleinement et sans tarder car l'urgence climatique est là, la nécessité de disposer des budgets à la hauteur des enjeux ;*

Et demande donc la suppression du plafond mordant des redevances qui pénalise tout particulièrement le bassin Loire-Bretagne où la pression fiscale liée aux redevances de l'agence de l'eau est la plus faible de France. »

Le rôle des comités de bassin et des agences de l'eau dans une gestion cohérente et partagée des sujets environnementaux à l'échelle des bassins hydrographiques est très important. Certains à Bercy continuent à croire que la suppression des agences serait une bonne chose. Je ne pense pas qu'il faille défendre pour défendre, mais je préfère que ce soit une concertation territorialisée dans les grands bassins qui gère le budget plutôt que Bercy.

Je vous parlais de l'obligation de disposer d'une ingénierie territoriale de qualité. Notre agence de l'eau a vu baisser son plafond d'emploi de 10 % entre 2012 et 2018 (- 33 ETPT). Il est prévu de poursuivre une baisse de 7 ETP par an d'ici 2022, ce qui conduirait à - 20 % des postes en moins de dix ans. J'ai reçu hier soir l'intersyndicale de l'agence de l'eau. Je peux vous assurer que les personnels sont très inquiets.

Cette baisse continue des effectifs ne nous permet pas de répondre à l'urgence, aux demandes d'accompagnement des territoires, à la nécessité d'exercer de nouveaux métiers au sein de l'agence de l'eau (climat, biodiversité, milieux marins, continuité écologique, paiement pour services environnementaux, etc.). Nous devons donc prendre conscience de la tension sur les personnels. Aussi, nous demandons instamment au Gouvernement de revoir ses orientations en termes de masse salariale.

Par ailleurs, nous relevons que la mutualisation entre les agences de l'eau peut être une solution. Il y a tout un travail entre les agences pour mutualiser un certain nombre de fonctions supports. Ainsi, sur le principe de la mutualisation, très clairement, nous ne pouvons pas être contre parce que cela permet de faire des économies. Par contre, si c'est le début de la fin de l'histoire, nous ne sommes pas d'accord.

La mutualisation peut donc être une solution sous réserve de deux points :

- ne pas remettre en cause l'organisation par grand bassin hydrographique ;
- partager les objectifs et les enjeux, notamment avec le personnel des agences de l'eau.

La présente motion sera transmise au Premier ministre et aux ministres concernés. Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des observations avant de procéder au vote de la motion ?

M. PELLERIN :

Sur le dernier paragraphe, je remplacerais bien volontiers le mot « réserve » par le mot « condition » à propos de la mutualisation.

Mme ANTON :

J'adhère bien entendu à cette motion. Nous proposons de réaffirmer et de rajouter dans le deuxième paragraphe le fait, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, que le territoire est le plus vaste, représentant 28 %, alors que nous avons les moyens les plus limités. C'est important que cela apparaisse. Ensuite, nous suggérons de rajouter un troisième point sur le principe de solidarité et de péréquation entre agences. Que cela apparaisse vraiment noir sur blanc, cela me semble important.

M. le Président :

En l'occurrence, je suis un peu embêté parce que normalement, l'idée c'est que les motions soient portées par les sept présidents de comité de bassin. Je ne suis pas certain qu'ils vont voter avec moi la péréquation.

M. FAUCONNIER :

Président, vous avez rencontré l'intersyndicale hier soir. Quel est leur sentiment vis-à-vis de cette motion ? Acceptent-ils le verbatim ?

M. le Président :

Pour tout vous dire, il était prévu historiquement qu'il y ait une délibération au conseil d'administration de l'agence. Je leur ai dit qu'elle a plus de force au niveau du comité de bassin qu'au conseil d'administration, que je préfère situer cela dans une délibération plus globale sur le nouveau pacte sur l'eau qu'une délibération spécifique sur la question des personnels. C'est pour cela que je vous propose cette intégration aujourd'hui et j'ai rédigé le texte hier soir. J'ai vu les représentants du personnel ce matin. Cela semblait convenir. Je n'ai pas voulu cibler exclusivement sur la question du personnel. J'ai voulu intégrer cela dans une démarche.

M. ROUSSEAU :

Je suis membre du conseil d'administration. Effectivement, nous avons discuté de cette motion proposée par les représentants du personnel. Je faisais partie des membres qui étaient pour une motion un peu dure, un peu marquante dans la mesure où nous pouvons estimer que la situation est assez grave par rapport à l'évolution des agences.

Bien entendu, je soutiens cette motion. Néanmoins, je voudrais faire une remarque. C'est à propos du point 3 où il est marqué la nécessité d'exercer de nouveaux métiers. Exercer de nouveaux métiers, problèmes de redevances, problèmes de moyens financiers... Le problème des redevances affectées, cela renvoie au Conseil des prélèvements obligatoires. Pour d'autres métiers qui seraient liés à la biodiversité terrestre, faut-il réinventer de nouvelles redevances qui ne seraient pas les redevances de l'eau ? Ou alors, cela veut dire que nous acceptons cette idée que l'eau va tout payer. Cela ne me semble pas tenable comme idée. La nécessité d'exercer de nouveaux métiers, par rapport à ce problème-là, m'interpelle. Même si ces métiers devraient être assumés et exercés, est-ce que c'est dans le cadre de l'agence de l'eau actuelle, avec les redevances actuelles, ou est-ce que c'est dans quelque chose qui serait différent ? A mon sens, le problème n'est pas nouveau. Quand nous prenons le rapport du CPO de juillet 2018, la redevance affectée dans notre pays représente presque 50 % de la fiscalité. Ce n'est donc pas une mince affaire. Nous connaissons les problèmes des agences de l'eau, mais il n'y a pas que cela bien sûr.

M. le Président :

Ce que j'ai voulu signaler par là, c'est que ce qui est demandé aux agents aujourd'hui est de plus en plus complexe. Nous voyons bien que les questions du climat, par exemple, quand nous allons devoir les aborder sur nos cours d'eau et dans nos territoires, cela ne va pas être simple.

M. GÉRAULT :

Je m'interroge sur les considérants. Nous avons eu ce débat lors des premières assises. Tout cela pour quoi ? Quand on indique : « fait part de sa satisfaction quant à la volonté du Gouvernement d'engager à nouveau un pacte sur l'eau pour faire face au changement climatique », cela veut dire que nous cautionnons l'idée qu'aujourd'hui, il y a de grands affichages, de grandes ambitions, des schémas, des plans et qu'au final, il n'y a pas les moyens qui suivent. Je m'interroge vraiment sur cette idée de se satisfaire d'un énième effet d'annonce qui n'est pas suivi dans les faits de moyens.

Quelque part, nous nous contredisons. Nous demandons des moyens supplémentaires tout en disant que nous sommes satisfaits. Je m'interroge vraiment sur notre méthode de fonctionnement. Nous sommes dedans mais sur les territoires, nos collègues n'y comprennent plus rien. Nous sommes sur les deuxièmes assises. Une ambition est à nouveau portée, avec des moyens en moins. Je me demande si sur cet aspect, il ne faut pas être plus direct en disant : « S'il y a une politique nationale nouvelle avec une ambition nouvelle, il y a des moyens nouveaux mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une énième annonce ». Sur le terrain, les gens ont l'impression que c'est complètement déphasé.

M. le Président :

Les présidents de comités de bassin ont déjà clairement dit que si les permis de chasse n'étaient pas compensés, ils rendaient le tablier. J'aurais peut-être dû commencer par cela. La ministre est prévenue. Les sept présidents lui ont dit cela très clairement. Elle sait la menace. Aujourd'hui, c'est notre démarche. A la limite, dire chiche au Gouvernement sur les orientations, d'accord ! Vous avez vu le résultat des Européennes. L'attente sociale sur ces questions a été clairement énoncée. Dire chiche mais avec des moyens ! Cela se joue à Bercy en ce moment. C'est pour cela que cette formulation a été retenue.

Encore une fois, j'ai écrit cela hier soir. Si les moyens ne sont pas à la hauteur, nous le dirons et nous dirons que nous ne pouvons pas faire, mais pour l'instant, ce n'est pas joué. Il se dit que le plafond mordant, on pourrait y revenir compte tenu de l'urgence. C'est pour cette raison qu'elle est rédigée ainsi. La menace, nous l'avons aussi portée en disant que si l'on touchait à cette question de nouveaux prélèvements, nous arrêtons.

M. GÉRAULT :

Il n'y a aucun problème. Simplement, je pense qu'à un moment donné, c'est une crédibilité du message politique que nous portons sur les territoires. Là-dessus, nos collègues des territoires ne nous croient plus. Nous en sommes aux deuxièmes assises. Sur le 11^e programme, les moyens diminuent significativement. En plus, on nous annonce que l'on va faire des prélèvements et que

nous disons finalement que nous sommes contents, à un moment, il y a une incohérence dans notre discours.

M. le Président :

Nous allons nous retrouver après l'été. Ce que nous allons proposer, M. le directeur général, puisque nous avons une lettre électronique, c'est d'expliquer la position claire du comité de bassin par rapport à tout cela. Nous aurons, si vous voulez M. Gérard, une double plume pour bien expliquer les contraintes du 11^e programme.

Mme ROUSSET :

Je voulais quand même rebondir sur ce que disait Mme Anton sur la question de la solidarité. A défaut de parler de la solidarité au niveau national, nous pourrions simplement rappeler le maintien d'un niveau de solidarité sur le linéaire. Peut-être que cela vaut le coup que le mot puisse ressortir. Cela fera une introduction.

M. le Président :

Nous sommes d'accord, Mme Rousset. Mme Anton rappelait tout à l'heure les 28 % du territoire national, le montant des redevances et la nécessité d'une solidarité amont/aval, ville/campagne. Nous allons mettre un par un. Vous pouvez me faire confiance, nous allons mettre cela.

M. QUENOT :

Le texte de la motion me paraît acceptable. Toutefois, le retour d'expérience où la ministre aurait compris que nous avions froncé les sourcils, je crois que cela n'existe pas dans les textes. Je pense qu'il faudrait muscler un petit peu cette motion et rappeler surtout le principe que nous partageons tous : l'eau paie l'eau. Il faut que ce soit marqué clairement. Nous avons vu arriver les parcs nationaux. Nous avons vu arriver l'ONCFS. Nous voyons arriver beaucoup de choses. Je pense qu'il faut le rappeler et le rappeler très fermement. Puis, je vois « partager les objectifs ». J'aimerais bien que nous mettions « atteindre les objectifs » parce que nous en avons déjà loupé quelques-uns.

M. le président :

Nous ajoutons le rôle des comités de bassin des agences de l'eau ainsi que le principe de l'eau paie l'eau... Mes chers collègues, vous me faites confiance pour rédiger à la marge conformément à ce qui a été dit par les uns et par les autres. Je vous propose de voter.

- *Motion du comité de bassin.*
- ***Adoptée à la majorité (102 voix pour, 4 voix contre et 8 votes blancs, non-participation au vote des représentants de l'Etat).***

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 AVRIL 2019**

Point n° 1 de l'ordre du jour

M. BOISNEAU :

Je représente les pêcheurs de poisson en eau douce, et par délégation, également la pêche maritime et la conchyliculture pour les régions Bretagne et Pays de la Loire. Je m'étais exprimé le

25 avril en alertant sur la situation hydrologique que nous considérons déjà comme grave à l'époque.

Au troisième paragraphe, j'explique qu'il risque d'y avoir des problèmes de reproduction, comme en 2017, pour un certain nombre d'espèces. La dernière que j'ai citée, ce serait le mérou nègre. Ce n'est pas le mérou nègre. Le mérou n'est pas encore arrivé dans l'estuaire de la Loire, mais vu les conditions climatiques, cela ne saurait tarder. C'est le maigre. Le maigre est une espèce qui a colonisé l'estuaire de la Loire depuis 10 ans. C'est une espèce intéressante, indigène. C'était donc le maigre. Je voulais juste faire cette précision qui indique quand même l'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité aquatique.

M. le président :

Y a-t-il d'autres observations ? Je soumetts au vote. J'en profite pour saluer la présidente du conseil d'administration, Mme Aubert, qui vient d'arriver.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 avril 2019.*
- **Adoptée à la majorité (118 voix pour, 3 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-14 du 2 juillet 2019.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Point n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous abordons le point de la délégation à la commission Planification de l'avis du comité de bassin sur la labellisation EPAGE. La commission Planification, présidée par M. Taufflieb, s'est réunie le 12 juin dernier pour examiner ce point.

M. TAUFFLIEB :

M. le président, mes chers collègues, lors de la séance du 25 avril dernier, nous avons voté les orientations pour les labellisations EPTB et EPAGE dans le bassin de la Loire. Il s'agissait de disposer d'un cadre de référence permettant à la commission Planification d'assoir ses avis lorsque le préfet la saisissait d'une demande de labellisation. Je rappelle pour mémoire que c'est le préfet qui valide le projet et que le comité de bassin donne un avis consultatif.

Maintenant que nous avons un cadre, il faut que nous modifiions notre règlement intérieur pour être plus efficaces dans l'étude de ces dossiers.

Compte tenu de la fin de la période transitoire instaurée par l'application de la loi NOTRe, le secrétariat technique de bassin - et c'est avéré depuis maintenant quelques semaines - reçoit une quantité grandissante de demandes de labellisation. Nous nous attendons, d'ici fin de l'année ou début 2020, à un dépôt de dossiers important. Pour essayer d'être efficaces et réactifs, nous proposons de modifier l'article 12 du règlement intérieur afin de déléguer à notre commission Planification l'avis du comité de bassin sur cette demande de labellisation EPAGE.

M. le Président :

Nous avons précisé les conditions techniques et le calendrier, c'est-à-dire l'obligation de faire avant le 1^{er} janvier 2020. Cet amendement au règlement intérieur était prévu afin de faire face à un afflux de demandes d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, j'ai proposé à M. le directeur général que nous ayons un comité de bassin en octobre, que nous ayons la possibilité de délibérer. Cela va déjà dégressir. C'est pour ne pas se mettre en difficulté.

M. TAUFFLIEB :

La réunion du comité de bassin est prévue le 12 décembre.

M. le Président :

C'est cela. Par conséquent, nous pourrions en avoir deux d'ici la fin de l'année. Pour parer à toutes difficultés, nous vous proposons cette précaution.

M. TAUFFLIEB :

Qui peut le plus peut le moins, M. le président.

M. le Président :

La légitimité est au comité de bassin et c'est important.

M. TAUFFLIEB :

Nous ne l'enlevons pas au comité de bassin, nous proposons d'avoir une plus grande efficacité et réactivité.

M. le président :

Sommes-nous d'accord là-dessus ? Je vous propose de passer au vote.

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin. Labellisation des EPAGE.*
- **Adoptée à la majorité (121 voix pour, 6 voix contre, 8 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-15 du 2 juillet 2019.

DÉSIGNATIONS

Point n° 3 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous allons passer aux désignations. Ensuite, M. Taufflieb nous parlera de la mise en œuvre du 11^e programme. Pour les représentants des usagers au conseil d'administration, il s'agit de remplacer M. Brugière.

Les six postes « fléchés » prévus à l'article R. 213-33 du Code de l'environnement sont pourvus :

- un représentant des professions agricoles (M. Noyau) ;
- un représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture (M. Boisneau) ;
- un représentant des professions industrielles (M. Gousset) ;
- un représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (M. Doron) ;
- un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement (M. Rousseau) ;
- un représentant d'une association nationale de consommateurs (M. Saquet).

Puis, il y a cinq postes qui sont non fléchés. En l'occurrence, il s'agit d'un de ces postes. Le remplaçant de M. Brugière doit donc être choisi par et parmi les membres de l'ensemble du collège des usagers, y compris les représentants des CESER et les personnes qualifiées.

Y a-t-il un ou des candidats pour ce poste ? Sachant que nous avons déjà eu une candidature. Je propose que le candidat puisse se présenter en une ou deux minutes.

M. COMBEMOREL :

C'est l'occasion de me présenter un peu plus longuement que tout à l'heure. Avant toute chose, pour moi, c'est un grand honneur de rejoindre cette assemblée et de vous motiver en quelques mots ma candidature au conseil d'administration. J'ai cru comprendre tout à l'heure que le département d'origine avait quelque importance dans le comité de bassin. Je ne vais pas rejoindre le vôtre, mais je suis natif des Combrailles aux confins du Puy-de-Dôme et de l'Allier. J'ai grandi entre la Bouble et la Sioule qui sont des affluents de l'Allier. Je vais quand même mentionner deux évènements qui ont marqué ma vie, ma vie d'enfant d'abord, puis ma vie professionnelle.

J'ai vécu la grande sécheresse de 1976 dans cette région et les difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation à l'époque (ma famille était dans le monde de l'agriculture). Puis l'autre souvenir, dans ma vie professionnelle cette fois, toujours dans la région - j'ai travaillé un certain temps dans cette région Centre-Val de Loire - c'est l'épisode 2003. A l'époque, je dirigeais l'exploitation de la centrale nucléaire de Dampierre tout près d'ici. J'ai pu mesurer au travers de ces deux épisodes de ma vie l'importance de la ressource en eau et de sa maîtrise.

Concernant ma carrière, je suis ingénieur de formation. J'ai travaillé une quinzaine d'années dans la région Centre-Val de Loire, donc le long de la Loire sur les sites de production d'EDF de Chinon et de Dampierre que je viens d'évoquer. Je suis également membre du CESER Centre-Val de Loire au titre des personnes qualifiées.

Je m'inscris un peu dans les pas de M. Brugière dans ma manière d'approcher mon rôle : être constructif, contribuer à l'instruction des dossiers, avoir un esprit d'ouverture et être à l'écoute. Au CESER, nous avons une diversité d'opinions et de représentants, avec différents enjeux et contraintes qui sont portés par les associations, par le monde industriel, par le monde agricole et par les collectivités. Je suis très sensible à ces questions. C'est un peu là-dessus que je veux insister, sur ma manière d'aborder cette mission si elle m'est confiée.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. ROUSSEAU :

Je ne suis pas candidat au conseil d'administration car j'y suis déjà. Nous avons discuté avec M. Gousset lors du conseil d'administration en aparté par rapport au remplacement de M. Brugière. En gros, notre position, c'est que nous allons voter pour le représentant d'EDF. Néanmoins, il s'agit de cinq postes non fléchés. Je m'inscris dans ce propos pour l'avenir, c'est-à-dire pour le renouvellement de juillet 2020 où je pose le problème de trouver un équilibre de représentation.

Je me souviens que par rapport à un quatrième poste au niveau APNE - c'était Mme Dominique Raude qui avait été désignée après discussion et négociation avec les industriels et les agriculteurs - au motif que, un, c'était une femme, et deux, elle représentait la mer. Il y avait cette préoccupation qui était portée. Je rappelle cet événement à tout le monde, y compris aux nouvelles personnes qui arrivent dans le comité de bassin, car je pense que cela fera partie des discussions qu'il faudra avoir. Une progression de notre institution, c'est aussi l'esprit d'ouverture.

M. GOUSSET :

Je voulais remercier M. Rousseau de ces propos qui viennent en souvenir de cette discussion que nous avons eue pour l'élection de Mme Raude où le collègue industriel avait considéré qu'il fallait voter pour cette personne pour avoir la diversité. C'est absolument important au conseil d'administration pour que nous ayons toutes les instances qui soient représentées. Je le remercie de cette position qu'il a émise au nom, je pense, de l'ensemble des usagers non économiques.

M. le Président :

Je vous propose de voter.

M. GUTTON :

Prendent part au vote uniquement les membres du collège des usagers. Les élus et les services de l'Etat ne votent pas.

- *M. Combémoré est élu par 52 voix pour et 10 votes blancs représentant des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*

[Applaudissements]

M. le Président :

M. Rousseau, vous avez abordé quelque chose d'important. Je n'ai pas de réponse aujourd'hui mais je soumetts cela à l'État et à M. le directeur. Il va falloir que nous pensions au renouvellement de notre institution qui aura lieu l'année prochaine après les élections municipales et intercommunales. Il faudrait que notre comité de bassin soit renouvelé avant l'été 2020. Je vous dis tout de suite, c'est impossible. Nous n'avons toujours pas certaines désignations de l'AMF sur le précédent. D'imaginer renouveler avant l'été 2020 le comité de bassin, c'est impossible techniquement.

Ensuite, en 2021, il y aura le renouvellement des assemblées régionales et départementales. Puis, nous devons voter le Sdage avant...

M. GUTTON :

Avant juin 2020 parce qu'il doit être soumis à l'autorité environnementale qui est maintenant nationale. En fait, nous perdons trois mois par rapport au calendrier du Sdage précédent.

M. le Président :

Imaginez un instant que nous pourrions demander aux nouveaux élus de voter un Sdage qu'ils n'auraient pas travaillé. Cela ne va pas le faire. M. Chassande, il va falloir que nous demandions à l'Etat pour voir comment nous allons organiser ce renouvellement, qu'il soit décalé pour permettre un vote du Sdage avec l'équipe qui l'a travaillé, au moins le Sdage qui sera soumis à enquête publique. Ensuite, le comité de bassin nouveau sera amené à émettre un avis définitif in fine, mais il faudrait au moins que le document soit mis à consultation par les élus qui l'ont travaillé. Je ne sais pas comment tout cela va s'organiser mais en tout cas, il faut que nous y réfléchissions.

SAGE DU GOLFE DU MORBIHAN

Point n° 5 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Nous continuons notre travail sur les Sage des territoires de bassin. En l'occurrence, celui qui vous est proposé aujourd'hui, c'est le périmètre du Sage du Golfe de Morbihan et Ria d'Étel que nous avons examiné à la dernière commission de planification.

Nous avons un petit point d'étape sur le travail qu'ont effectué les membres de la commission locale et du Sage qui, eux-mêmes, ont adopté leur projet le 24 janvier dernier. Nous avons auditionné M. le Président de la CLE et l'animatrice lors de notre dernière commission de planification. Ils nous ont présenté le contenu du projet et la démarche engagée. Vous voyez sur l'écran le positionnement géographique du Sage et son territoire. Ils nous ont rappelé également que l'ensemble des documents qui nous sont présentés et le projet qu'ils ont eux-mêmes élaboré ont eu une validation à l'unanimité par la commission locale de l'eau.

Nous avons ensuite examiné, comme nous devons le faire à chaque fois, la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage en cours ainsi que la cohérence avec les Sage voisins, tout cela pour un

bon équilibre territorial de l'ensemble de ces schémas sur la base de l'analyse que nous a faite, comme d'habitude, de manière brillante le secrétariat technique de bassin.

Au regard de cette compatibilité, la commission propose au comité de bassin de donner un avis favorable au projet du Sage Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, assorti d'une réserve sur la production d'une carte des taux d'étagement. Cette proposition vous est faite page 48 de votre dossier de séance. Nous vous proposons de l'adopter, sachant que la commission l'a adopté à l'unanimité.

M. le Président :

C'est un très beau travail. L'autre jour, j'étais à Crac'h. Ils ont fait un très beau travail. C'est aussi un parc naturel régional. C'est un très beau territoire, avec une tension sur l'eau. Il y a un très beau patrimoine naturel mais qui est très fragile, donc le Sage est le bienvenu. Pas d'observations ? Je vous propose de l'adopter. Nous allons voter. Merci à la commission Planification pour son travail.

- *Avis portant sur le projet de Sage Golfe du Morbihan et Ria d'Etel.*
- **Adoptée à la majorité (119 voix pour, 1 voix contre, 12 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-17 du 2 juillet 2019.

LABELLISATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Point n° 7 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Nous en avons deux, la première étant la labellisation de l'EPAGE Alagnon. Nous sommes dans la lignée de ce que nous avons évoqué à Tours. Nous sommes restés dans le sujet. En l'occurrence, le syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon a déposé une demande de reconnaissance en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux). Nous avons auditionné le directeur de syndicat et avons ensuite pris connaissance de l'avis favorable de cette labellisation EPAGE proposée par le secrétariat technique de bassin, compte tenu du respect de la réglementation et des orientations fixées par nous-mêmes à Tours en avril.

En conséquence, notre commission vous propose de donner un avis favorable à la labellisation en EPAGE du syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents, avis que nous avons adopté à l'unanimité à la commission.

M. le Président :

Nous pouvons rappeler où est l'Alagnon. Vous avez la carte sous les yeux. Cela part du Lioran. Cela traverse le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et se jette dans l'Allier.

M. GANDRIEAU :

Je voterai pour mais je vais quand même répéter ce que j'ai dit l'autre jour. Je suis un peu surpris de cette labellisation EPAGE. Je suis favorable aux EPAGE. J'expliquais d'ailleurs qu'il en fallait plus, qu'il fallait diminuer les syndicats mixtes, qu'il fallait regrouper.

Les deux premières labellisations sont un petit peu en déphasage avec ce qui était écrit dans les textes que nous avons définis parce que c'était d'abord une priorité à la prévention des inondations. Puis sur les deux, je m'aperçois que l'item 5 était un peu le parent pauvre. Cela s'explique paraît-il. Il y a des éléments qu'ils nous ont expliqués. Cela me surprend. Nous allons labelliser des EPAGE. Pour les deux premiers, nous avons fait le service minimum. Cela veut dire

que ceux qui vont venir demain, nous allons avoir du mal à les empêcher d'être EPAGE. Je peux vous le dire.

Puis, il y a un deuxième point qui me gêne. Il était dit dans les textes que le transfert de compétence était favorisé. En l'occurrence, les deux demandent un EPAGE parce qu'il y a des délégations qui existent et qui peuvent être poursuivies en 2020. Je suis un peu surpris du fait que l'on ne respecte pas les textes initiaux. C'est d'abord conçu pour gérer la prévention des inondations.

Je peux lire les phrases qui sont mises : « Pour une plus grande cohérence dans l'EPAGE, il est recommandé le transfert de compétence ». Il est dit : « Par ailleurs, au regard de l'objet défini par le législateur pour les EPAGE, il ne paraît pas souhaitable de labelliser un EPAGE des syndicats qui ne seraient pas compétents sur l'item 5 ».

C'est le service minimum que nous avons fait. Ce n'est pas conforme, mon cher Eric Taufflieb. Cela ouvre des portes à ceux qui veulent être EPAGE mais qui ne répondent pas aux critères en matière de transfert de compétence et de prévention des inondations, pour ne pas citer mon territoire. Je suis un petit peu surpris, mais je suis favorable que nous ouvrons la porte. Malgré tout, ce n'est pas conforme à ce que nous avons dit.

M. le Président :

Cela mérite d'être dit. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Avant que M. Taufflieb ne réponde, je dois dire que je suis assez d'accord avec M. Gandrieau. Je ne vous cache pas qu'aujourd'hui, j'ai une crainte sur la planification. Je l'ai dit à M. le directeur de l'agence, il faut que nous soyons extrêmement vigilants. Aujourd'hui, je m'aperçois – et je prends l'exemple de la Bretagne évidemment – qu'il y a des EPCI qui vont faire cavaliers seuls à travers la GEMAPI et le petit cycle en disant : « Nous avons ce qu'il faut, il n'y a pas de raison d'être solidaire avec les autres ». Puis, il y a les autres. La question de l'eau est centrale pour le développement économique. Nous avons besoin de l'amont et de l'aval.

Je préside une commission locale de l'eau. Quand je pose la question de la planification et de la cohérence de la solidarité, on me répond que le sujet n'est pas dans les Sage, il est dans l'opérationnalité, il est dans les EPCI. Nous passons d'une cohérence hydrographique à une cohérence intercommunale. Ce n'est pas le même sujet. J'ai bien peur que le parent pauvre demain soit la cohérence hydrographique eu égard à l'égoïsme de certains EPCI. Nous avons donc intérêt à muscler la planification et à être exigeants.

Pour revenir à ce qu'a dit M. Gandrieau, ce qui est très important quand nous labellisons un EPAGE ou un EPTB, nous labellisons un outil de gestion hydrographique. Effectivement, cela ne peut pas être une coquille vide. Il faut donc que nous soyons ambitieux. Nous n'avons pas envie de dire non – je suis dans la même posture que M. Gandrieau –, mais il faut que nous musclions la cohérence hydrographique. Il faut que nous soyons exigeants dans les financements. De ce point de vue là, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a une responsabilité à jouer et à demander cette obligation de planification et de cohérence hydrographique. C'est un des points importants de la deuxième phase des assises. Je n'hésite pas à dire que dans certains territoires où il y aura la guerre sur l'eau parce qu'il va falloir la partager, il y a intérêt à garder cet état d'esprit. C'est très important.

M. TAUFFLIEB :

M. le président, les échanges à la commission ont été les mêmes, M. Gandrieau s'étant déjà exprimé. Nous sommes en phase et en même temps, nous expliquons la logique des choses. Il faut un dynamisme sur les territoires. Nous avons souvent entendu dans cette enceinte s'étonner d'une certaine rigidité de l'Etat dans un certain nombre d'applications. Pour une fois que nous avons une certaine souplesse, je crois qu'il faut l'encourager. C'est le premier point.

Le deuxième point, sur un territoire qui vous est cher, nous sommes en discussion, y compris avec la DREAL. Là aussi, il y a des positions d'équilibre à trouver pour que nous donnions un moyen aux acteurs territoriaux d'avancer dans cette labellisation. En même temps, M. Gandrieau l'a rappelé, le texte dit « serait souhaitable ». Nous tournons donc autour du souhait en question et non pas de la rigidité juridique qui pourrait nous être opposée.

Enfin, je crois que cela avait été rappelé pendant la commission, nous pouvons aussi traiter par délégation, et donc avancer sur ce sujet.

Je répète que nous donnons un avis consultatif au préfet coordonnateur qui, lui-même, prend la décision définitive.

M. le Président :

Cet avis consultatif a de l'importance.

M. TAUFFLIEB :

Effectivement, il est important. Nous sommes les acteurs.

M. le Président :

Avec le préfet Falcone, nous étions d'accord pour dire qu'il faut que nous travaillions main dans la main.

M. CHASSANDE :

Il me semble qu'à un précédent comité de bassin, il n'y a pas très longtemps, on a présenté ce à quoi vous avez fait référence, c'est-à-dire une forme de feuille de route ou de ligne directrice sur la labellisation des EPAGE et des EPTB. Nous avons eu un échange intéressant. Nous avons justement essayé d'écrire dans ce document des points de repère sur ce qui nous paraîtrait être des critères à la labellisation EPAGE exigeants, qui reflètent vraiment l'ambition que nous souhaitons porter. Nous affirmions clairement que c'est mieux d'aller vers du transfert que vers de la délégation. Puis, il faut traiter l'inondation parce que sinon, on est un peu en dehors du sujet.

Nous avons eu un échange quand nous avons présenté cela. Faut-il que ce soit directif ou pas ? Nous avons plutôt conclu qu'il ne faut pas que ce soit trop directif. En l'occurrence, nous avons le premier cas qui se présente. Pas de chance, il n'est pas tout à fait dans les critères parce que l'inondation n'est pas vraiment traitée. Puis, il est en délégation. C'est un peu l'heure de vérité. Que fait-on ? Nous avons le choix entre encourager de la dynamique locale, même si ce n'est pas exactement le cas idéal, ou être un peu rigides au risque de casser la dynamique locale. Ce n'est pas de chance car le premier tombe pile dans cette zone d'incertitude.

Après, il faut peut-être le voir au regard des enjeux, c'est-à-dire que peut-être qu'en fonction de la lourdeur des enjeux du territoire, nous pouvons aussi avoir des positions un peu graduées. Si nous étions sur des territoires avec de très forts enjeux « inondations », nous pourrions nous dire que c'est absolument inacceptable d'avoir un EPAGE qui ne traite pas vraiment ce sujet. Si ce n'est pas le cas, peut-être que nous pouvons être un peu plus souples. C'est vrai que ce n'est pas très simple.

Mme ROUSSET :

Je ne voulais rien dire parce que je trouvais que le directeur de cet établissement nous avait bien expliqué les choses. Clairement, sur la partie « inondation », nous sommes sur un territoire qui n'est pas très sensible sur cette question. C'est une évidence, cela n'a pas été leur cœur de métier. J'ai été moins interpellée par ce projet que par celui qui vient après, qui est fait avec des trous.

Localement, je sais que ce sont des personnes qui travaillent beaucoup. Ils nous surprennent. Ils sont allés très loin. Je leur ai reproché justement, dans l'accompagnement et la programmation, d'être allés sur des règles très dures, d'un point de vue environnemental et qualité des eaux, qui pourraient faire mal à leur territoire. C'est à voir et à suivre de près. Du coup, ce sont des gens qui se sont vraiment engagés. Localement, je n'ai pas de réserves. Nous aurions presque pu leur reprocher d'être trop durs.

M. le Président :

Cela méritait d'être dit. Puis, ils sont en tête de bassin. Je suis embêté par cette histoire de conventionnement et de compétences sur la GEMAPI. Tout cela est un peu compliqué. Cela bloque beaucoup de choses. Je vois que M. Taufflieb va venir dans le Trégor bientôt pour essayer de dénouer des situations. Je pense qu'il faudrait aussi que de ce point de vue là, nous examinions un certain nombre d'amendements pour faciliter l'état d'esprit. Je vous propose de voter sur ce premier EPAGE.

M. GUTTON :

Tous les membres du comité de bassin peuvent voter. J'en profite pour faire une parenthèse pour les nouveaux membres du comité de bassin. Les sujets que nous évoquons peuvent être assez techniques. Je rappelle la possibilité de s'inscrire dans les commissions, en particulier la commission Planification présidée par M. Taufflieb qui va être très sollicitée dans les mois qui viennent pour l'élaboration du Sdage.

- *Reconnaissance du syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).*
- **Adoptée à la majorité (126 voix pour, 4 voix contre, 6 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-19 du 2 juillet 2019.

M. TAUFFLIEB :

Le suivant, c'est l'EPAGE Basses vallées angevines et Romme. C'est le même principe : explications devant la commission du directeur, avis du secrétariat technique de bassin, échanges avec la commission et avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions. J'ai fait le tour, M. le président. De cette façon, nous gagnons du temps.

M. le Président :

Il faut préciser le périmètre.

M. TAUFFLIEB :

Il est sur la carte devant vous.

M. GÉRAULT :

Vous êtes au nord d'Angers. Vous avez la Maine qui regroupe la Loire, la Mayenne et la Sarthe. La Loire passe sur le périmètre juste en bas, du nord-est au sud-ouest.

M. le Président :

Y a-t-il des observations sur ce projet ?

M. PELLERIN :

Je voulais faire le même type d'observation, donc je vais être court. Comme nous l'a expliqué M. Gandrieau, nous créons un précédent sur un système un peu fragile qui déroge déjà aux grands principes. C'est une question de périmètre qui a fait qu'en commission, nous n'ayons pas eu un avis favorable à l'unanimité. Ce qui est un peu gênant dans cette affaire, c'est que nous semblons tous d'accord sur cet aspect-là, qu'il faut lancer le processus dynamique, et en même temps, nous créons un précédent un peu fâcheux mais nous ne le retrouvons pas dans la disposition. Nous nous sommes abstenus lors de la commission.

M. TAUFFLIEB :

Ce sont les deux abstentions pour les raisons que vous venez d'évoquer.

[Intervention hors micro]

M. le Président :

Nous pourrions le faire sur le principe.

M. TAUFFLIEB :

Sur la base de l'avis consultatif qui est le nôtre, nous pouvons.

M. le Président :

Je suis assez favorable à ce que nous le fassions parce que nous partons tous de la même ambition dans cette affaire. Je pense que ce qu'a dit M. Gandrieau est important. Il ne faut pas être contre, mais il faut aussi que nous puissions doter ces outils de vraies compétences.

M. GÉRAULT :

Excusez-moi président, mais je ne comprends pas votre proposition. La remarque, l'inscrivons-nous dans la délibération que nous allons voter, au compte rendu ou à la commission ? Que ce soit inscrit à la commission, je comprends. Que ce soit au compte rendu, je comprends. En revanche, la délibération reste la même...

M. TAUFFLIEB :

C'est au compte rendu. Le président Gérault a raison, la délibération telle que nous la proposons, nous ne la changeons pas.

Mme ROUSSET :

Je ne sais pas comment il faut faire. Ce que je peux vous retracer, c'est que sur d'autres territoires, alors que nous étions partis sur des maillages complets et centraux, on nous a fait des sketches parce que l'Allier d'un côté et la Loire et le Lignon en amont qui sont jusqu'à côté, qui ne font qu'un V et qui descendent tous les deux, nous ne pouvions pas les regrouper parce que soi-disant, ce n'étaient pas les mêmes bassins versants, alors que nous étions sur un même département. L'exercice que l'on nous fait faire est pénible parce qu'ailleurs, l'Etat nous donne d'autres informations. Ce n'est pas chouette.

M. le Président :

Le vote est ouvert. Je remercie M. Taufflieb et la commission Planification.

- *Reconnaissance du syndicat interdépartemental de gestion des basses vallées angevines et de la Romme en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).*

- **Adoptée à la majorité (77 voix pour, 8 voix contre, 37 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-20 du 2 juillet 2019.

PRISE EN COMPTE DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL ENCADRANT LES DÉPENSES DES 11^{ES} PROGRAMMES

Point n° 4 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Je m'excuse auprès des nouveaux venus parce que c'est un peu abscons et technique financièrement. Comme il n'y a pas de tableau, cela risque d'être parfois un peu difficile mais finalement, ce n'est qu'une mise en conformité d'un vote que nous avons fait le 4 octobre 2018. Nous avons adopté le 11^e programme selon l'architecture comptable du 10^e programme. Or, depuis cette adoption, l'arrêté d'encadrement a été modifié. Ce n'est pas le même que celui du 10^e programme, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous sommes obligés de vous proposer une modification purement comptable, mais qui revoit en partie la lecture de ce 11^e programme.

D'abord, ce qui est important, c'est que nous passons de trois à quatre domaines, avec la création d'un nouveau domaine qui s'appelle le domaine 0 qui regroupe les dépenses propres de l'agence intégrées auparavant dans le domaine 1, à savoir les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement.

Le deuxième point important qui est beaucoup plus pertinent et qui va dans le bon sens selon l'avis des membres de la commission Programme, c'est que les règles de fongibilité entre les domaines sont totalement revues. Le domaine 0 ne pourra pas être abondé. Par contre, les domaines 1, 2 et 3 pourront, eux, être abondés par des redéploiements entre les différents domaines des dépenses non réalisées sur l'ensemble des quatre domaines. Le plafond des avances est indépendant de ces quatre domaines.

Enfin, « autres évolutions significatives », la direction du Budget a souhaité que le programme ne soit plus élaboré en autorisations de programme comme c'était le cas du 10^e programme. Le 11^e programme doit être exprimé en autorisations d'engagement.

Le plafond pluriannuel des autorisations d'engagement de l'agence s'élève à 2 166 000 000 €. Le plafond pluriannuel des engagements d'avance remboursable s'élève à 6 M€. Il a été proposé de retenir des montants en autorisations d'engagement égaux aux montants en autorisations de programme que nous avons votés en octobre 2018. Ainsi, la capacité d'intervention du 11^e programme est identique à celle que nous avons votée précédemment.

Si le taux de chute des engagements se révèle supérieur à 8 %, - c'est le taux moyen que nous avons retenu dans la construction du 11^e programme -, la dotation en autorisations d'engagement du 11^e programme pourra être augmentée au-delà de 1 997 400 000 € que nous avons votés, sans pouvoir dépasser du coup les 2.166.000.000 € de l'arrêté d'encadrement des dépenses.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis conforme sur la maquette telle que présentée. J'attire votre attention sur les pages 30, 31, 32 et 33. Notamment, vous voyez page 33 le tableau des dotations annuelles d'autorisations d'engagement sur les six années, avec la répartition qui, au total, s'établit à 1 997 400 000 €, avec les 8 % que je venais d'évoquer qui nous permettraient d'aller éventuellement jusqu'à 2 166 000 000 €.

L'article 3 du projet de délibération, c'est la capacité qui est proposée de fongibilité entre les différentes dotations, et l'article 4, la modification du tableau des dépenses du 11^e programme et le remplacement par le tableau tel que présenté page 34.

Concernant l'article 5 « émettre un avis conforme pour remplacer dans le document joint la délibération », vous verrez qu'il y a un certain nombre de remodelages des lignes programme visées avec notamment l'apparition de la ligne 16.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous soumettre, sachant que cela ne change en rien la maquette du 11^e programme quant à nos capacités d'engagement de dépenses. Ce qui change, c'est la maquette comptable, financière à la suite de l'arrêté qui a été publié en mars 2019.

Ce qui serait bien, M. le directeur général, c'est que la prochaine fois, nous ayons de petits tableaux pour mes collègues qui permettraient de suivre et mettre par exemple avec des couleurs différentes les évolutions. Je pense que ce serait plus simple pour tout le monde.

M. le Président :

Pour les nouveaux, notre comité de bassin désigne nos représentants au conseil d'administration de l'agence qui est présidé par Mme Aubert et dirigé par M. le directeur. C'est donc une représentation du comité de bassin qui se retrouve dans le conseil d'administration de l'agence. Ce sont eux qui mettent en œuvre le 11^e programme, c'est-à-dire qu'ils attribuent les aides de l'agence de l'eau, conformément aux orientations que le comité de bassin vote. M. Gérard est donc l'animateur du comité de bassin au conseil d'administration pour la partie « collectivités ». Avec M. Albert et d'autres, ils mettent en œuvre notre programme.

Ce qui est important dans la délibération qui vous est proposée, ce sont les tableaux qui se trouvent aux pages 33 et 34. Ce sont les grands engagements par année et par domaine.

Comme l'a dit M. Gérard, quand nous avons établi ce budget, nous avons évidemment tenu compte de ce que l'on a appelé le plafond mordant. Si jamais il arrivait à se détendre, cela nous permettrait de construire d'autres propositions qui vous seront également soumises. Si jamais il devait par contre être resserré encore une fois, là nous ne passons plus, nous jetons l'éponge. Ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, M. le directeur, il faut dire qu'en termes de trésorerie, nous sommes un peu tendus. Nous devons faire appel à des versements de subvention importants, mais nous n'avons pas toujours la trésorerie nécessaire à l'agence. M. le directeur me disait l'autre jour que nous avons terminé avec 1 M€ de trésorerie le mois d'avril. Vous rendez-vous compte ? Il y a un certain retard dans des paiements de subvention aux collectivités, ce qui n'est quasiment jamais arrivé. Parfois, les collectivités se plaignent. Evidemment, quand elles se plaignent, elles le font auprès des élus du comité de bassin. Quand cela va bien, on ne vient pas nous féliciter. On vient nous chercher uniquement quand cela va mal. J'en ai fait part au directeur, donc il faut que nous fassions attention à cela. En tout cas, c'est géré au plus près, si je puis dire.

Les trois premières années sont un peu compliquées parce que nous avons beaucoup engagé sur le 10^e programme.

M. le directeur, nous allons donner aux nouveaux venus la présentation ainsi que la liste des représentants du comité de bassin au conseil d'administration. Ainsi, tout le monde aura les informations.

M. GÉRAULT :

Pour compléter votre présentation, M. le président, nous avons à la fois les commissions du comité de bassin et les commissions du conseil d'administration. Jusqu'à présent, il y avait la commission Budget du comité de bassin et les commissions Budget et Programme du conseil d'administration. Dans un souci d'efficacité et après avoir travaillé ensemble pendant plus d'un an à l'élaboration de ce 11^e programme, nous nous sommes rendu compte que le fait de travailler dans une commission commune nous permettrait d'être plus efficaces, d'optimiser le temps et d'avoir le même niveau d'information. Je pense que c'est une méthode de travail que nous voulons conserver.

Je le dis notamment pour ceux d'entre vous qui viennent d'arriver. La construction du 11^e programme, en tant que président de la commission, a été un peu complexe. M. le président disait que c'est serré. La réalité, c'est que sur le territoire, les gens nous voient arriver avec une enveloppe qui a diminué de 16 % sur la capacité d'investissement par année, avec une ambition portée à la hausse - c'est le sens de mon intervention de tout à l'heure - par rapport aux deuxièmes Assises de l'eau.

Il faudra que nous soyons extrêmement pédagogiques sur les territoires sur nos capacités d'investissement et les choix qui ont été faits dans le cadre de ce 11^e programme, qui consistaient en une gestion d'une contrainte financière d'une part, puis en l'affirmation d'une solidarité entre les territoires d'autre part, en particulier vis-à-vis de la ruralité. Pour nous, c'était une chose extrêmement forte, dont nous sommes fiers mais qui de fait, n'est pas toujours très comprise ou perçue.

Derrière les chiffres, il y a une réalité très concrète de dossiers et de projets. L'année 2020 sera un peu particulière pour les territoires parce que c'est une année de renouvellement des municipalités et des intercommunalités. Il y aura peut-être un peu moins de projets. En revanche, cette année, il y a une forte demande. Nous sommes fortement interpellés par nos collègues. Nous avons donc un besoin collectif d'avoir un même niveau d'information. C'est pour cela que je lance un appel

pour que vous vous investissiez dans les commissions Programme et Budget et que nous ayons, à l'échelle du territoire, une solidarité répartie. Que ce ne soit pas uniquement quelques personnes porteuses investies au titre de la commission. C'est vraiment un programme qui a été co-construit par l'ensemble des territoires, par l'ensemble des collèges. Nous étions arrivés à l'unanimité au sein du conseil d'administration. Cela a été autre chose au niveau du comité de bassin. C'est une méthode de travail que nous devons garder, c'est-à-dire qu'il faut co-construire les programmes, notamment lorsqu'il y a pénurie, sinon nous irions sur des conflits extrêmement forts sur l'ensemble du territoire.

Mme ROUSSET :

J'ai pu participer à la commission Budget et Programme. Je veux vraiment souligner votre bonne idée, très bonne idée d'avoir fusionné ces deux commissions. Cela nous permet de parler de concert. Il faut le dire pour les nouveaux, nous pouvons remarquer la qualité du travail que nous sommes capables de faire ensemble, le niveau des débats, le respect qu'il y a au sein de cette assemblée. C'est important. C'est vrai que cela nous permet de co-construire les choses. En situation hyper difficile, nous voyons bien que nous n'arrivons pas à assumer les besoins des enjeux que l'on est en train de nous mettre. Toutefois, nous avons pu travailler de façon très sereine. Tous les présidents des commissions, vous faites un travail formidable et je tiens à vous en remercier.

M. ALBERT :

Je voulais juste revenir à la délibération. Ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est comparer le tableau que nous avons à la page 34 au tableau que nous avons avant. Ce qu'il faut retenir, c'est surtout que les masses restent les mêmes, que ce soit par rapport au grand cycle de l'eau ou par rapport aux subventions des collectivités, des industriels, agricoles ou autres. Il ne faut surtout pas comparer les choses. Que tout le monde comprenne cela dans l'assemblée. Nous n'avons rien changé à ce qui avait été voté précédemment, mais avec une autre présentation.

M. GÉRAULT :

Ce n'est que comptable. Ce n'est que le tableau qui évolue. Les décisions politiques que nous avons prises sont les mêmes.

M. GOUSSET :

Je voulais vous faire part d'un constat, puis des craintes du monde industriel à ce moment charnière entre le 10^e et le 11^e programme. Le constat et les craintes sont liés à ces modifications qu'a exposées le président Géralt en termes de modalités de fongibilité, puis un changement majeur qui est le changement entre les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Il y a eu, au second semestre 2018, un afflux de dossiers pour la ligne 13 dans le domaine de l'industrie, qui était lié à des craintes qu'avaient les industriels devant un durcissement des règles qui étaient annoncées pour le 11^e programme. Puis, il y a eu aussi des évolutions liées à la réglementation qui ont poussé les industries agroalimentaires à se dépêcher de mettre des dossiers sur la table en prévision de l'arrivée des documents liés aux meilleures technologies disponibles dans le domaine de l'industrie agroalimentaire. Effectivement, nous soumis dans l'industrie à ce type de cycles, avec des pointes et des creux réglementaires qui nous obligent à anticiper et à travailler.

Je pense que l'agence a dû craindre de dépasser les autorisations de programme sur cette ligne 13 à la fin du second semestre, et donc pour le 10^e programme. Il y a eu bon nombre de dossiers industriels qui, du coup, ont été refusés totalement ou partiellement sur la fin de ce 10^e programme.

Que constatons-nous maintenant au premier semestre 2019 ? C'est que sur la fameuse ligne 13 qui dispose d'une autorisation d'engagement de 19,4 M€, il n'y a aujourd'hui à la moitié de l'année que 10 % qui sont engagés. Nous risquons donc, d'une part, de ne pas arriver à la fin de l'année à une consommation de cette ligne, et d'autre part, d'avoir un transfert sur d'autres domaines.

Au bilan, les projets industriels qui étaient des projets d'intérêt pour l'industrie et d'intérêt pour les milieux aquatiques pour améliorer les rejets et les traitements, ces projets ne vont certainement pas se faire ou pourraient être différés le temps que les industriels redéposent une nouvelle version du dossier l'année prochaine. En tout cas, ces améliorations qui étaient prévues ne seront pas au rendez-vous. Par conséquent, nous avons manqué une occasion.

La crainte que j'ai, c'est qu'avec cette notion d'autorisation d'engagement, nous ne disposions plus, comme par le passé et pour tenir compte de ces fluctuations sur des activités telles que les nôtres, de la capacité à transférer ce qui n'aurait pas été consommé cette année dans la ligne qui nous était imputée sur l'année prochaine pour pouvoir reprendre un petit peu le volume. Nous n'aurons effectivement pas ces projets. Nous aurons effectivement des manques de capacité à améliorer les milieux sur des pollutions ponctuelles.

M. ALBERT :

Je veux bien que l'industrie, à un moment, nous dise tout cela, mais les 28 M€ qui ont été reportés sur le 10^e programme, ce sont les collectivités qui ont fait l'effort du report. Ce sont les industriels qui, à la fin du 10^e programme, ont pu bénéficier de ces dossiers là et heureusement. Que demain sur l'année 2019, il y ait un retour des industriels vers les collectivités, ce n'est pas un non-sens non plus. A un moment donné, peut-être sur l'année 2020 avec les élections municipales, nous aurons une baisse d'activité sur les collectivités et cela reviendra vers les industriels. La fongibilité entre les domaines, il faut au contraire s'en servir, et ce, dans le bon sens. On ne peut pas dire à un moment donné que les industriels ou les collectivités doivent avoir le même montant à la fin du 11^e programme. Bien sûr que nous nous y employons mais laissons faire le temps et les années suivant les fluctuations que nous pouvons avoir.

M. le Président :

Je compte sur la sagesse des membres du conseil d'administration pour bien gérer. Je n'ai pas de souci là-dessus.

M. GÉRAULT :

Il ne faut pas avoir une lecture à court terme. Si nous regardons ligne par ligne sur le programme, il y a quand même un affichage et une ambition qui est portée selon les lignes. Je pense que la garantie de la commission Programme, comme votre présence au sein de cette commission, fera que les intérêts des uns et des autres soient assurés. Le contexte rappelé par notre collègue, Philippe Albert, va sans ce sens. Effectivement, selon les années, selon la dynamique des territoires, selon la dynamique des filières collectivités, industries, associations ou autres, nous pouvons avoir des fluctuations. Ce qui est important, c'est qu'ici, comme au niveau du conseil d'administration, on vous garantit que sur la durée, les engagements qui ont été pris initialement soient globalement observés et maintenus.

M. ROUSSEAU :

Je ne voudrais pas perturber le vote par rapport au 11^e programme et par rapport à cette discussion. Je participe à la commission, donc je vois bien quels sont les difficultés et le travail fourni. Cependant, comme nous sommes dans le 11^e programme et que je suis membre du conseil d'administration, j'ai été quand même interpellé par un sujet. Le sujet, c'est un problème de coût plafond par rapport aux retenues de substitution. Je voudrais évoquer cette question et interpellier le président du comité de bassin sur cette affaire.

Souvenez-vous, à un précédent comité de bassin, le président et M. Albert avaient été visiter le problème des bassines. Nous avons discuté longuement sur le problème du coût plafond. Je me souviens que M. Géralt a également participé à ce débat. Le coût plafond avait été défini dans la fiche QUA_6 à 4,5 € du mètre cube stocké en substitution. La chose est claire.

Dans les projets qui nous ont été présentés lors de la commission des Aides, nous avons dérogé d'une manière qui ne me convient pas à titre personnel. J'aurais préféré que nous ayons un vote formel en disant : est-ce que nous dérogeons à 4,5 € au niveau du principe ? Ensuite, nous fixons. Alors que là, il y a une présentation d'une manière un peu couplée des deux aspects. D'ailleurs, les

conséquences sont financières. Quand nous sommes à 4,5 € du mètre cube stocké, nous avons une contribution de l'agence qui est à 23 M€ ou à 24 M€ par rapport à un projet qui ne change pas de volume financier. Par contre, quand nous dérogeons et que nous sommes à 5,62 €, nous nous retrouvons quasiment à 29,5 M€. Je trouve donc que la dérogation à un coût plafond, pour moi, c'est un évènement qui n'est pas neutre. C'est quelque chose qui est politiquement important.

Nous avons revisité le sujet lors de la commission et lors du conseil d'administration, mais nous sommes restés sur la position. Cela a donné le lendemain des satisfactions dans la presse locale. L'agence de l'eau donne un peu l'image du robinet, d'être l'agence de l'argent. Cela m'avait rappelé une période antérieure où l'on parlait d'agence financière. M. le président, je vous interpelle sur votre manière d'appréhender cette question qui, pour moi, est importante.

M. le Président :

Nous procédons d'abord au vote, puis je vais essayer de répondre à la question. C'est une proposition. D'ailleurs, j'interpellerai aussi en fin de séance l'État à propos du tritium dans la Loire. Vous avez entendu parler de cela. De cette façon, tout le monde va pouvoir se préparer. Puis, nous verrons au niveau du conseil d'administration comment nous préparons la réponse aussi pour la question posée par M. Rousseau. M. le directeur a des choses à nous dire sur la trésorerie.

M. GUTTON :

Il y a deux choses. D'abord, M. Géralt et M. le président avaient demandé que l'agence fasse un point régulier sur l'avancement du programme. Comme le président a souhaité faire un comité de bassin à l'automne, nous ferons un point à la fois sur le bilan du 10^e programme - c'était souhaité par le président de la commission des Aides en particulier - puis nous ferons le point de l'avancement du 11^e programme. Ce sera l'occasion pour les nouveaux membres du comité de bassin de pouvoir rentrer dans l'architecture du programme. M. le président de la commission, je vous présente mes excuses qu'il n'y ait pas eu de présentation par des tableaux en couleur.

Nous referons une présentation synthétique sur la trésorerie. Cela a été une alerte chez certains de nos administrateurs ou membres du comité de bassin. Le choix qui a été fait est de ne plus susciter la tentation de la direction du Budget sur les réserves financières de l'agence de l'eau. Dès lors dans la construction du 11^e programme, il a été fait un choix validé à la fois par le conseil d'administration et le comité de bassin d'avoir une trésorerie faible. Ainsi, nous avons construit un programme en fixant à la fin de chaque année une trésorerie de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros.

Dès lors que nous faisons ce choix d'une trésorerie faible - d'ailleurs, ce qui a permis d'avoir un 10^e programme particulièrement dynamique, c'est que nous avons programmé plus pour pouvoir baisser cette trésorerie en fin de 10^e programme -, dorénavant, nous sommes très dépendants de la rentrée des redevances. Nous pouvons nous retrouver à certaines périodes de l'année avec des redevances qui rentrent à faible niveau, mais en revanche, des demandes de financement plus importantes des bénéficiaires des subventions décidées par le conseil d'administration. Nous rentrons donc dans une gestion de trésorerie qui est plus complexe, là où les bénéficiaires étaient habitués à ce que l'agence de l'eau paie très vite, contrairement à beaucoup d'autres financeurs. Pour certains, l'agence de l'eau restait le seul financeur qui payait vite. Aujourd'hui, c'est un peu moins vrai en fonction de la période de l'année où le demandeur va transmettre ses factures aux services des délégations de l'agence de l'eau.

Nous allons progresser en termes de communication. C'est un travail que nous faisons avec les délégations territoriales pour qu'elles soient en capacité à mieux informer les bénéficiaires des bonnes périodes, puis des moins bonnes périodes.

En revanche, il n'y a pas de problème de soutenabilité du programme puisque le programme, nous l'avons construit sur six ans, avec une capacité à faire face à l'ensemble des engagements que nous avons pris. C'est simplement un problème de flux de trésorerie à certaines périodes de l'année. Nous avons eu également le changement de logiciel budgétaire et comptable en début d'année qui a accentué ce phénomène.

M. le Président :

Le vote est clos. Je vous remercie.

- *Avis conforme sur la mise à jour de la maquette financière et autres adaptations découlant de l'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau.*
- **Adoptée à la majorité (96 voix pour, 7 voix contre, 26 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-16 du 2 juillet 2019.

TROISIÈME CYCLE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

Point n° 6 de l'ordre du jour

M. TAUFFLIEB :

Je rappelle le contexte. Le 5 juillet 2018, après un vote favorable de la commission, nous avons adopté le projet de Questions importantes, document qui est parti ensuite en consultation auprès du public et des assemblées sur notre territoire de novembre 2018 à mai 2019. Le retour, pour voir le verre à moitié plein, a été un succès. Nous avons plus de 6.600 avis qui ont été exprimés au titre des assemblées réglementaires de notre territoire, mais aussi des différentes instances complémentaires comme les CLE, les EPCI, etc. Le grand public s'est aussi exprimé par le biais du questionnaire que nous avons évoqué avec la commission Communication.

Vous avez à l'écran les chiffres vous précisant les retours. Je vais faire un petit point rapide parce que finalement, vous avez un dossier de séance très complet qui vous permet d'analyser plus en avant l'ensemble des éléments de retour de cette consultation. Néanmoins, je vous donne quelques éléments sur le profil. Ce sont majoritairement des hommes qui ont répondu et des retraités. Nous avons les plus de 50 ans qui représentent plus de la moitié des répondants, les personnes en activité professionnelle (42 %), les CSP+ (un tiers), donc surreprésentés par rapport à la population du bassin, idem pour les agriculteurs. Nous voyons bien les personnes concernées par les problématiques que nous soulevons.

En termes de localisation, là aussi, c'est intéressant de regarder que le lieu d'habitation est important. 80 % sont issus de notre territoire et de notre bassin, c'est tant mieux. Puis, s'agissant des sous-bassins, nous avons recueilli le plus de réponses sur les sous-bassins de la Vilaine, des Côtiers bretons, puis Loire aval et Côtiers vendéens notamment. Il y a moins de participation dans les bassins les plus ruraux et les moins peuplés, mais il y a une certaine logique.

Dans le cadre de cette analyse, il y a quelques points intéressants entre les négatifs et les positifs. Nous avons mis à l'écran quelques éléments que nous avons retenus de cette consultation. Notamment, les moins appropriés concernent la thématique « quantité ». L'idée de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons n'est pas adaptée pour 30 % des interrogés. Nous avons évidemment des points positifs mais ils ne nous ont pas surpris et ils ne vous surprendront pas non plus, notamment sur les thématiques « qualité » et « milieu aquatique ». Là, les pistes d'action que nous avons proposées semblaient mieux adaptées pour la plupart de ceux qui nous ont répondu et notamment - vous aurez compris l'importance de ce sujet - la réduction de l'usage et de transfert de pesticides et de fertilisants, en encourageant les changements de pratique de tous. C'est la proposition qui recueille le plus de sentiments positifs.

Vous trouverez dans votre dossier l'ensemble de ces éléments. Globalement, il est reproché, notamment en retour sur les questions fermées du questionnaire, un manque de neutralité dans la rédaction de certains paragraphes. C'est un reproche d'orientation qui nous est fait. De nombreux contributeurs soulignent le besoin de renforcer la sensibilisation du plus grand nombre - nous le disons souvent ici - et le rôle des commissions locales de l'eau qui est aussi un sujet cher à notre président et à nous tous, et évidemment le besoin de prendre en compte les eaux littorales, les particules fines et les économies d'eau. Dans ce contexte, nous sommes au cœur de l'actualité compte tenu du rendu des assises d'hier par les ministres concernés.

Enfin, compte tenu des avis exprimés, quelques propositions d'ajustement de rédaction ont été faites à la commission de planification. Nous en avons largement débattu. Elles apparaissent en bleu sur votre document de travail. A la marge, nous avons modifié un certain nombre de choses

que nous avons étudiées en commission Planification lors de notre séance de travail. Nous avons quasiment approuvé ce nouveau document, avec une abstention et une non-participation au vote.

Avant de passer la parole à la salle, M. le président, je voudrais dire deux mots. La dernière commission Planification, nous l'avons commencée à 10h et nous l'avons finie à 18h. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu beaucoup de commissions qui finissent à 18h. Force est de constater que nous sommes moins nombreux à 18h qu'à 10h. Certains ont des obligations. D'ailleurs, je remercie, félicite et encourage ceux qui étaient encore avec nous pour un travail, notamment sur ce dernier point.

Le directeur général l'a dit mais je le répète, nous rentrons dans un cycle marathonien qui va nous amener à fin juin 2020. La préparation du prochain cycle, pour la commission Planification, est un enjeu primordial pour vos territoires. J'ai vécu, comme acteur engagé aujourd'hui mais aussi comme membre du comité de bassin et membre de la commission Planification, sous l'autorité aussi bien de M. le président que de M. Pélicot, les deux précédents cycles où il y avait plus de débats en comité de bassin qu'en commission Planification. En effet, les membres qui venaient en comité de bassin s'exprimer au nom de leur propre collègue et de leur représentation ne venaient pas travailler en commission comme l'a rappelé le directeur. C'est quand même un travail qui se fait d'abord en commission.

J'ai conscience du gros travail qui nous attend, notamment d'ici la séance de décembre, sur les pressions. Nous n'avons pas encore attaqué les sujets les plus sensibles. Je sais le travail que cela va demander et les échanges que nous allons avoir. Je ne voudrais pas que nous reprenions deux fois les débats. Toutefois, si nous devons quand même les reprendre, je voudrais que les acteurs viennent d'abord s'impliquer dans le travail de la commission Planification en amont. Un bon texte qui vient ici devant l'ensemble du comité est un texte qui est bien préparé par nous tous. Nous allons avoir, - je le dis aux membres de la commission Planification -, du gros travail, des journées de travail fort longues. Pas de sang, pas de sueur, encore que... Un bon travail en amont facilite le travail en aval que vous avez ici au sein du comité de bassin.

J'appelle à une mobilisation des membres de la commission Planification et surtout au travail. Je sais que certains dans cette salle ont déjà beaucoup travaillé et je les en remercie.

M. le Président :

Y a-t-il des observations par rapport à ce travail ?

M. DE LESPINAY :

Je voudrais remercier M. Taufflieb pour ce commentaire. Cela fait dix-sept ans que je suis au comité de bassin et je n'ai pas raté beaucoup de commissions Planification. Par contre, je constate à chaque fois une très grande absence - je suis désolé de devoir le répéter encore - de la part des élus. Il y en a fort peu, ce qui est complètement scandaleux si nous regardons la composition même du comité de bassin. Cela donne l'impression extrêmement désagréable que tout se joue ailleurs, que la réalité des décisions que nous prenons n'est pas là où cela devrait être et où c'est discuté.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. PIRIOU :

Un point tout à fait particulier, page 122 dans le chapitre « un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible », je lis la fin du paragraphe : « Il peut notamment être envisagé une mise en réseau des différents acteurs scientifiques ou encore l'organisation de journées de sciences participatives ». Je vais lire à côté de cela la réponse du CESER Bretagne à la consultation publique. Cette réponse a été votée le 25 mars 2019. C'est l'avis du CESER Bretagne. Je lis la phrase : « Force est de constater que le comité de bassin Loire-Bretagne ne possède pas de conseil scientifique. Ceci est une anomalie dans le paysage français car tous les autres comités de bassin en possèdent un. Le CESER souhaite qu'une réflexion soit menée sur la pertinence de la création d'un conseil scientifique au niveau du comité de bassin Loire-Bretagne ».

M. NOYAU :

Je réitère mes propos préliminaires que nous avons exprimés dans d'autres commissions et lors de la consultation des assemblées. C'est un très beau travail. Je félicite le travail sur le rapport qui a été fait. Cependant, nous continuons à affirmer que c'est trop orienté. Le travail est très bien fait mais nous avons déjà les grandes lignes du Sdage dans les deux documents présentés. C'est pour cela que nous avons donné un avis défavorable lors de la commission. La dernière fois, Mme Schaepelynck n'a pas participé au vote parce que nous voulions nous concerter entre nous.

Nous considérons qu'il y a eu une avancée sur nos propos et nos demandes, donc le groupe agricole va s'abstenir. Nous serons très actifs sur l'écriture du nouveau Sdage. D'ailleurs, le collège agricole a toujours été actif sur tous les Sdage. Si ce n'était pas nous, c'étaient d'autres. Les douze participeront activement à l'écriture de ce Sdage.

M. le Président :

Je sais pouvoir compter sur vous et sur les associations aussi. Comme vous, je fais le constat. Je comprends ce que vous dites. C'est un point qui m'inquiète. Je ne sais pas comment je vais faire, comment je peux faire mais je vais prendre l'initiative pour signaler une nouvelle fois cette difficulté.

M. GOUSSET :

Je ne voudrais pas allumer une flamme mais il y a une question qui m'a surpris en lisant ce texte, ce sont les 30 % d'avis défavorables sur la question des stockages hivernaux. Je pense que nous avons besoin de communiquer sur cette question parce que tout le monde pense et ne pense systématiquement qu'au stockage destiné à l'irrigation agricole. Je pense que le rôle de l'agence et le rôle des élus, c'est aussi de rappeler que si en été il y a du monde sur le littoral, c'est parce qu'il y a des stockages en amont. Je cite Guerlédan, la Loire, en Vendée il y en a certainement aussi. Ils permettent de stocker cette eau hivernale pour pouvoir assumer les usages concentrés sur le littoral en été.

M. le Président :

Je ne vais pas répondre à M. Rousseau et à M. Gousset maintenant parce que je vais parler des bassines tout à l'heure. C'était un des sujets des assises. Nous n'allons pas tout mélanger parce que sinon, nous n'allons pas nous en sortir. Nous votons d'abord parce qu'après, nous allons voir les PAPI et les questions qui ont été posées et auxquelles nous devons répondre. Mes chers collègues, je vous propose de voter, en remerciant la commission Planification une nouvelle fois et tous ses membres. Il ne faut pas les épuiser, mon cher Eric Taufflieb. Il faut les ménager. Nous avons besoin d'eux.

M. TAUFFLIEB :

J'informe les membres du comité de bassin que le document commun qui est notre travail collectif, c'est la DCE et tout le monde le sait. Dans les annexes des assises de l'eau rendues hier, il est justement rappelé que la directive-cadre sur l'eau adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement vise à prévenir et à réduire la pollution de l'eau, etc. Vous connaissez l'objectif de 2021 : atteinte du bon état pour l'ensemble des masses d'eau (66 % des eaux superficielles, 98 % des masses d'eaux souterraines en bon état et 73 % en bon état chimique).

Nous savons aujourd'hui que personne n'atteindra en 2027 dans le cycle suivant cet objectif.

M. le Président :

Si, les Finistériens.

M. TAUFFLIEB :

Les Finistériens non plus ! J'entends votre intérêt pour le territoire breton mais je n'y crois pas. M. le président, je ne les prends pas par territoire, je le prends d'une manière générale. Nous sommes allés avec Philippe Gouteyron, le directeur de l'évaluation et de la planification de

l'agence, à une réunion de l'Euro-RIOB, qui est une émanation du RIOB (réseau international des organismes de bassin) pour la zone Europe. Nous avons porté, au nom des six agences, l'idée suivante.

Nous sommes partis dans l'objectif du bon état avec un paramétrage donné par la Commission européenne qui a évolué depuis en fonction des avancées scientifiques, etc. Nous avons 15 paramètres à respecter, nous en sommes à 33. Nous avons plaidé pour que le principe qui régit aujourd'hui le bon état, à savoir le principe du « one-out, all-out » - en gros, un paramètre décline l'ensemble de la masse d'eau - doit être évolutif.

Nous avons eu, avec nos collègues européens, un échange là-dessus. Tout le monde est d'accord pour dire oui à un objectif ambitieux parce que le travail doit être ambitieux et qu'il faut effectivement atteindre le bon état général, mais non à une application trop stricte des éléments de la DCE parce que, un, nous finissons par décourager les acteurs sur le terrain qui se lassent, et deux, nous allons mettre 2,2 Md€, ce qui n'est pas rien. Vous multipliez par les six agences, ce sont des sommes considérables pour un objectif qui aujourd'hui ne peut pas être atteint. Avouez qu'il y a quelque chose de pas très enthousiasmant.

Nous avons donc demandé cette évolution. C'est important que je porte cela à la connaissance des membres du comité bassin. Vous savez que comme pour toute conférence internationale, il y a une déclaration finale : « Les membres de l'Euro-RIOB considèrent que le principe du one-out, all-out ne montre pas nécessairement les améliorations dans la qualité des eaux. Il est important que d'autres indicateurs soient développés, indicateurs qui seraient informatifs et qui pourraient être utilisés dans les processus d'écoute et de communication. Il faut qu'il y ait, au sein de la Commission européenne, une avancée sur ce principe ».

J'ai été interrogé pendant cet atelier par un participant qui me disait que la Commission européenne est une sorte de pieuvre supra, je ne sais quoi. J'ai répondu qu'en France, nous avons eu un roi qui avait dit : « L'État, c'est moi ». La Commission européenne, c'est nous, ce sont quand même les États membres – nous voyons avec quelle difficulté en ce moment - qui la construisent.

[Applaudissements]

M. le Président :

Je partage mais sous deux conditions. D'abord, il ne faut pas oublier de dire qu'heureusement que l'Europe était là pour montrer les orientations.

M. TAUFFLIEB :

Ce n'est pas contradictoire.

M. le Président :

Non, mais c'est important de le redire parce que dès fois, on se demande à quoi sert tout cela. Heureusement qu'il y a eu la DCE pour nous dire qu'il y avait un objectif à atteindre. Puis, il ne faut pas baisser la garde sur les objectifs. Maintenant, il faut aussi montrer partout que si nous n'atteignons pas le bon état, nous progressions sur les masses d'eau. C'est la difficulté de l'exercice. Nous passons au vote.

- *Avis sur la synthèse des questions importantes et le programme de travail pour la révision du Sdage du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (108 voix pour, 4 voix contre, 20 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-18 du 2 juillet 2019.

PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Point n° 8 de l'ordre du jour

M. le Président :

Mme Anton va nous parler du PAPI Val de Loire, du PAPI de Montluçon et du PAPI du Golfe du Morbihan.

Mme ANTON :

Je ne vais pas vous parler de canicule. Je vais vous parler d'inondation mais c'est un des phénomènes extrêmes qui risquent de s'accroître justement avec les conséquences du dérèglement climatique.

C'est le fameux projet de PAPI d'intention des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois. Tout d'abord, je tenais à nouveau à remercier la participation active de tous les membres de la CIPL, plus d'une quinzaine, qui font à chaque fois des remarques pertinentes. Nous avons des phases de questions-réponses et d'échanges avec les porteurs de projets qui sont très constructives. Nous examinons profondément chaque dossier.

Ce projet est porté par l'établissement public Loire. Le président de l'EPL a déposé ce projet de PAPI d'intention le 18 mars 2019 pour un montant estimé à 536 550 € sur une période de deux ans et demi, donc de 2019 à 2021. La part financée par l'Etat est estimée à 141 745 € HT, soit environ 26 % du montant total.

Il faut savoir que le territoire du PAPI comporte 43 communes ligériennes et 7 intercommunalités réparties sur trois départements et deux régions. Il se situe entre le TRI de Nevers et celui d'Orléans. La population en zone inondable pour une crue exceptionnelle s'élève à 14 500 personnes.

Ce territoire concerné était couvert par deux études de vals dans le cadre du plan Loire entre 2011 et 2015. Ces études largement concertées ont abouti à l'élaboration de diagnostics précis qui ont contribué à améliorer la connaissance qui est un des volets majeurs au niveau des SLGRI et des PAPI. Elles se sont conclues avec la mise en œuvre et la mise à disposition d'un portefeuille d'actions visant à réduire la vulnérabilité au risque d'inondation.

Ce PAPI s'inscrit dans la continuité des études de vals. Par contre, il n'y a pas de stratégie locale au sens du Code de l'environnement. Ce projet de PAPI doit porter la stratégie de gestion du risque d'inondation sur ce territoire et proposer les actions de mise en œuvre nécessaires à l'élaboration d'un futur PAPI travaux souhaités par les collectivités.

Après exposé de tous les avis des services de l'Etat et la phase de questions-réponses dont je parlais tout à l'heure, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité, moins deux abstentions, à ce projet de délibération avec les réserves suivantes qui sont à lever avant la signature de la convention du PAPI, à savoir :

- l'intégration dans le projet de convention des modalités de gouvernance et des démarches de concertation ;
- la stratégie du PAPI complet devra s'appuyer sur les études et les réflexions menées lors du PAPI d'intention et devrait être adaptée à l'enjeu de définir un schéma d'aménagement partagé et évalué économiquement ;
- corriger les fiches-actions au regard des remarques du rapport d'instruction de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté.

La commission a également insisté auprès des porteurs de projets sur l'importance que les EPCI soient pleinement mobilisés pour porter ce PAPI. En outre, la CIPL a souligné l'importance d'une gouvernance clairement identifiée et structurée, avec une véritable mobilisation et appropriation par tous les EPCI. Comme je le rappelais tout à l'heure, c'est un large territoire composé d'énormément de communes et d'intercommunalités à cheval sur trois départements et deux régions. En outre, la CIPL suggère également de recommander aux porteurs de projets d'intégrer dans ces réflexions les conclusions du rapport d'instruction établi par la Dreal Bourgogne-Franche-Comté.

M. le Président :

Merci, Mme Anton, pour ce travail. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Le vote est ouvert.

- *PAPI d'intention des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois (porteur de projet : établissement public Loire). Labellisation de bassin.*
- **Adoptée à la majorité (123 voix pour, 3 voix contre, 8 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-21 du 2 juillet 2019.

M. le Président :

Nous passons au PAPI de Montluçon.

Mme ANTON :

Cette fois-ci, nous sommes dans l'Allier sur le TRI de Montluçon qui est porté par Montluçon Communauté. Le président de Montluçon Communauté a déposé ce projet de PAPI d'intention le 15 mars 2019 pour un montant estimé à 888 433 € sur une période de deux ans (2019-2021). La part financée par l'Etat est estimée à 322 303 €, ce qui représente 36 % du montant total.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la SLGRI du TRI de Montluçon qui avait d'ailleurs reçu un avis favorable par la CIPL le 21 février 2017.

Ce PAPI s'applique sur cinq communes du TRI de Montluçon élargi à la commune de Prémilhat qui correspond à environ 57 600 habitants, dont 7 900 sont potentiellement touchés lors d'une crue exceptionnelle du Cher et de ses affluents.

Là, nous sommes face à un territoire qui est exposé à plusieurs risques. C'est vraiment une exposition multirisque, ce que nous appelons des inondations fluviomarines. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Après exposé des avis des services de l'Etat, nous avons émis un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération sur ce PAPI d'intention du TRI de Montluçon, avec néanmoins quelques réserves à lever avant la signature de la convention de PAPI, à savoir :

- la mise à jour du plan de financement au regard des règles d'éligibilité au fonds de prévention des catastrophes naturelles dans le projet de convention transmis pour validation financière ;
- l'intégration dans le projet de convention des démarches de concertation qui seront mises en œuvre avec les associations de défense et de protection de la nature, le cas échéant les associations de défense de sinistrés, les entreprises, les gestionnaires d'ERP ainsi que les animateurs et les élus du Sage Cher amont et du contrat territorial de Cher montluçonnais ; ces démarches devront être adaptées à l'enjeu de définir un schéma d'aménagement partagé ;
- d'engager une réflexion sur l'alerte des cours d'eau non surveillés en associant étroitement les services concernés pour définir un schéma d'alerte optimal et partagé afin d'anticiper la gestion de crise.

Les membres de la commission ont également souligné aux porteurs du projet leur attachement à ce que le projet de PAPI complet qui leur sera soumis ait été précédé d'une concertation effective avec toutes les parties prenantes.

Après les réserves, nous avons quatre grandes recommandations :

- la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PAPI qui devront être rigoureux ;
- le cadre du PAPI complet issu de la mise en œuvre du PAPI d'intention qui devra reposer sur un diagnostic du territoire rigoureux et exhaustif permettant notamment de justifier la stratégie qui sera mise en œuvre ;
- la stratégie d'aménagement définie dans le cadre du PAPI complet devra viser un niveau d'ambition adapté au contexte et aux problématiques locaux ;
- le plan d'action sur le futur PAPI complet devra également être rédigé avec beaucoup d'attention pour permettre sa bonne compréhension.

Comme vous le constatez, il y a principalement les recommandations. Nous avons un niveau d'exigence très important en termes de rigueur et d'exhaustivité des informations à fournir.

Mme ROUFFET PINON :

Je représente la FRANE (Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement). J'habite Montluçon et je fais partie de la commission Inondations. Mme Anton, vous avez oublié qu'une personne s'est abstenue. Ce n'est pas l'unanimité parce que je me suis abstenue. Je vous apprécie, c'est un peu pour rire.

En revanche, là où je ne ris plus, c'est sur ce PAPI qui était présenté à la commission Inondations. Je vais vous dire mon sentiment quand je suis rentrée. J'avais un peu honte d'appartenir à cette ville et de voir ce qui s'est présenté. Je conçois que les services de l'État et la Dreal ont très bien travaillé là-dessus. J'ai lu le PAPI avec beaucoup d'attention. Il manque beaucoup d'ambition et il est quand même un peu léger. Il y a peut-être l'intention, mais moi qui le vis, je vous assure qu'il y a beaucoup de choses à faire. Je crains franchement - et merci à la commission d'avoir donné toutes ces recommandations - que cela puisse très mal se passer s'il y avait quelque chose. Néanmoins, je ne veux pas être une cassandre comme on me l'a déjà reproché.

Je redis qu'il faut absolument le suivre, et je le suivrais, parce que franchement, il était très léger. Merci aux services de l'État, donc à la Dreal qui fait bien sûr partie des services de l'État, d'avoir aussi mis en avant qu'aucune association de protection de l'environnement n'a été consultée sur ce PAPI d'intention.

M. le Président :

Nous devons encore beaucoup progresser. C'est pour cela que ces niveaux d'exigence qui ont été soulignés par Mme Anton sont importants. Mes chers collègues, nous pouvons passer au vote.

- *PAPI d'intention du TRI de Montluçon (porteur de projet : Montluçon Communauté). Labellisation de bassin.*
- **Adoptée à la majorité (112 voix pour, 3 voix contre, 20 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-22 du 2 juillet 2019.

M. le Président :

Nous allons terminer par le PAPI du Golfe du Morbihan.

Mme ANTON :

Cette fois-ci, nous voyageons dans le Morbihan. En effet, le troisième point, c'est le PAPI d'intention porté par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, donc encore un EPCI. Le président de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a déposé ce projet de PAPI d'intention le 20 février 2019 pour un montant estimé de 1 240 600 €, sur une période cette fois-ci de quatre ans (2019-2022). La part financée par l'Etat est estimée à 553 k€, soit environ 44 % du montant total.

Le TRI concerné n'a pas fait l'objet - c'est la particularité de ce PAPI - d'un classement en territoire à risque important d'inondation. Toutefois, l'unité urbaine de Vannes avait été identifiée dans le rapport de sélection de TRI de 2012, mais les enjeux situés dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles de cette unité étaient en deçà des seuils de sélection.

Ce territoire comporte 34 communes de la nouvelle agglomération du Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, compétente en GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce projet de PAPI se caractérise par l'approche de plusieurs bassins de risques à l'échelle administrative de l'Agglomération au regard de sa compétence. Il est touché par l'aléa de submersion marine pour les communes littorales et iliennes, soit 5 700 personnes potentiellement touchées par l'aléa exceptionnel. 10 800 personnes sont également exposées aux débordements de cours d'eau et au ruissèlement dans les terres et en zone urbaine de Vannes. Quinze communes de l'agglomération sont intégrées au périmètre du PAPI Vilaine qui arrive à échéance fin 2019.

Comme le premier PAPI tout à l'heure, il n'y a pas de SLGRI au sens propre du Code de l'environnement. Ce projet de PAPI doit porter la stratégie de gestion du risque inondation sur ce territoire. Par conséquent, il est proposé des actions de mise en œuvre nécessaires à l'élaboration future d'un PAPI travaux souhaité par la collectivité.

La CIPL a émis un avis favorable cette fois-ci à l'unanimité. Je suis désolée pour tout à l'heure. En effet, c'était à la majorité, avec une abstention. Dans mon compte rendu, cela n'a pas été corrigé. Par contre, nous avons des réserves, notamment une réserve à lever avant la signature de la convention, à savoir que l'action 7.2 qui étudie tous les systèmes d'endiguement non classés du territoire que pourrait gérer la collectivité évalue un des scénarios de repli stratégique.

La CIPL a également recommandé aux porteurs de projet :

- pour l'action 1.5 relative à l'étude de vulnérabilité de l'Île-d'Arz, de veiller à mettre en place des synergies avec les travaux menés par la direction départementale des territoires et de la mer de Morbihan, le parc naturel régional du Golfe du Morbihan et l'université de Bretagne occidentale ;
- pour l'action 1.6 relative à l'inventaire des zones d'expansion de crues zones humides et zones humides rétro-littorales, de veiller à mettre en place des synergies avec les travaux menés par la direction départementale des territoires et de la mer de Morbihan, le parc naturel régional du Golfe du Morbihan et l'université de Bretagne occidentale ;
- d'envisager de restreindre l'action aux cours d'eau et aux zones littorales présentant de réels enjeux ;
- pour l'action 4.3 relative au développement de la connaissance des aléas de débordement de cours d'eau et de submersion marine, de s'assurer la prise en compte des nouvelles connaissances acquises grâce à l'étude de l'action 1.2 ;
- pour l'action 6.2 relative à la définition d'une stratégie de lutte face au ruissèlement lié à des pluviométries exceptionnelles, de réduire le périmètre de l'étude aux secteurs à enjeux ;
- d'inclure systématiquement dans les études susceptibles de déboucher sur la réalisation future des travaux une analyse des impacts environnementaux potentiels de ces derniers afin que des solutions pour éviter, réduire et/ou compenser ces impacts soient trouvées ;
- que les structures porteuses des Sage et du PAPI Vilaine soient étroitement associées pour la coordination des différentes actions et leur financement ;
- que le porteur fixe des objectifs de réduction de vulnérabilité plus ambitieux pour les habitations et les secteurs économiques.

D'ailleurs, la commission a souligné l'important travail réalisé par les porteurs de projets et l'ambition affichée. Nous attendons justement qu'ils soient au rendez-vous quand il y aura le PAPI complet qui sera présenté en CIPL. Je vous remercie.

M. le Président :

C'est important. Je vous ai dit tout à l'heure que le Golfe du Morbihan était Sage - nous l'avons voté tout à l'heure - et Parc Naturel Régional. Je crois que c'est un des territoires de Bretagne qui s'est le plus engagé sur les conséquences du réchauffement climatique ou du dérèglement climatique et qui a quand même travaillé sur un projet européen lié au problème de submersion marine. Si vous avez des territoires qui cherchent des méthodes ou des analyses, allez les voir parce qu'ils ont vraiment fait un travail assez remarquable. En tout cas, c'est un territoire qui est tellement fragile, qui est tellement soumis à ces aléas-là que pour eux, c'est vital d'anticiper. Je pense que tout cela est cohérent.

Mme KERBORIOU :

Je voulais souligner par rapport à ce dossier, autant sur le Sage, il y a eu de la concertation et de l'association dans tous les travaux, autant sur le PAPI, au niveau de l'agriculture et de la profession, il n'y a eu absolument aucun échange. Il n'y a pas eu du tout de participation. Pour ce qui concerne la chambre régionale de Bretagne, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. le Président :

Nous pouvons le regretter.

Mme ANTON :

C'est vrai que cela n'a pas été soulevé en CIPL parce que vous n'étiez pas présente. Du coup, nous n'avons pas eu de retour au niveau de la chambre d'agriculture. Nous y veillerons lors de l'examen du PAPI complet.

M. le Président :

Nous allons le dire parce qu'il ne faut surtout pas que cela se reproduise. Il faut associer tout le monde. Nous sommes bien d'accord. Nous procédons au vote, mes chers collègues. Evidemment, Mme Kerboriou, la remarque sera dans le procès-verbal de la séance, donc disponible pour son utilisation.

- *Papi d'intention golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (porteur de projet : Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération). Labellisation de bassin.*
- **Adoptée à la majorité (109 voix pour, 6 voix contre, 20 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-23 du 2 juillet 2019.

CARTOGRAPHIES DE TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATIONS (TRI)

Point n° 9 de l'ordre du jour

Mme ANTON :

Comme je le disais, il n'y a pas que le Sdage qui entre en révision, il n'y a pas que la directive-cadre sur l'eau, il y a également la directive inondation qui rentre dans son deuxième cycle. Dans ce cadre-là, nous devons réviser les TRI. Pour rappel, nous avons 22 TRI sur le bassin Loire-Bretagne sur le premier cycle. Pour le second cycle, les cartographies de dix territoires à risque important d'inondations ont été identifiées pour réexamen et mise à jour le 22 décembre 2019.

Nous en avons examiné quatre lors de la CIPL :

- la cartographie du TRI de Quimper littoral Sud Finistère qui nous a été présentée par la Dreal Bretagne ;
- la cartographie du TRI de Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel par la Dreal Bretagne également ;
- la cartographie du TRI de La Rochelle-Île-de-Ré par la Dreal Nouvelle-Aquitaine ;
- la cartographie du TRI de Nevers par la Dreal Bourgogne-Franche-Comté.

Nous avons mis en avant à chaque fois les modifications, les motifs de révision, les modalités de mise en œuvre, les évolutions entre le premier et le second cycle et les modalités d'association des parties prenantes. Vous avez tous les éléments dans votre dossier de séance. Je ne vais pas tous les reprendre. Après exposé de tous ces avis au niveau des services de l'Etat et phase de questions-réponses avec la CIPL, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité au projet de cartographies de ces quatre TRI.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Je remercie Mme Anton pour l'animation de la commission, et la commission pour son bon travail. Pour les nouveaux, quand il n'y a pas de débat dans l'assemblée, cela veut dire que les choses ont été très bien traitées en commission.

M. DE LESPINAY :

Je suis un peu étonné que le PAPI concernant l'agglomération de Tours, alors que la SLGRI a été actée il y a déjà assez longtemps, ne soit toujours pas à l'ordre du jour. Je dis cela ici mais en réalité, c'est pour renvoyer la balle du côté des élus locaux.

Mme ANTON :

Je pense qu'il arrive, de même que le PAPI d'Orléans. La prochaine CIPL aura lieu le 24 octobre. Cela devrait faire partie des points à l'ordre du jour. Je profite de cette prise de parole pour souligner que lors de l'examen de ces TRI, Mme Bruny a eu une interrogation pour savoir si cette révision pourra avoir une incidence sur les SLGRI et les PAPI déjà examinés. Puis, M. De Lespinay voulait s'assurer de la bonne prise en compte de l'évaluation du trait de côte et l'augmentation du niveau de la mer dans le cadre de ces révisions.

M. le Président :

Le vote est clos.

- *Cartographie du risque d'inondations sur les territoires à risque important (TRI de Nevers, TRI de Quimper Littoral Sud Finistère, TRI de La Rochelle – Ile-de-Ré, TRI de Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel).*
- **Adoptée à la majorité (133 voix pour, 1 voix contre, 3 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-24 du 2 juillet 2019.

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PGRI)

Point n° 10 de l'ordre du jour

Mme ANTON :

Le PGRI est également en révision. Il a été mis en consultation du public et des assemblées. Cela s'est déroulé du 2 novembre 2018 au 2 mars 2019 pour les assemblées et jusqu'au 2 mai 2019 pour le grand public. Vous avez le déroulé qui est présenté, à savoir que nous devons arrêter ce projet de PGRI en novembre 2021 pour construire le nouveau PGRI 2022-2027. Sur cette consultation du public, nous n'avons pas fait aussi fort que le Sdage, mais nous avons quand même eu 2 659 contributions. Il y a eu 2 358 questionnaires renseignés en ligne et 301 questionnaires « papier ».

Pour rappel, il y avait trois grandes questions importantes :

- Une première qui concernait l'organisation locale : comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?
- La deuxième porte sur la maîtrise de l'urbanisation : comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et services d'urbanisme ?
- La troisième question importante était en lien avec la connaissance : comment améliorer la connaissance locale des phénomènes et de la vulnérabilité au risque d'inondation ?

Cela a montré que les questions importantes proposées étaient considérées comme étant plutôt adaptées dans les retours que nous avons pu avoir.

Concernant les assemblées, une soixantaine de contributions ont été reçues, des contributions de qualité souvent argumentées et précises et le plus souvent assorties de recommandations et d'observations. Les avis exprimés sont majoritairement favorables et ne remettent pas en cause, pour la grande majorité, l'importance des questions majeures.

La liste des TRI et l'addendum à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation font également l'objet de consultation et ont reçu des avis favorables de la part des assemblées.

Au regard des observations reçues, le projet de document des questions importantes du PGRI est amendé à la marge pour tenir compte des réserves essentielles. Il va constituer dès lors la feuille de route pour réviser le PGRI, dont les dispositions seront examinées à l'aune de trois critères :

- la prise en compte du document des questions importantes qui précise les questions auxquelles le PGRI doit répondre, une partie d'entre elles ayant déjà reçu réponse dans l'actuel PGRI ;
- la mise à jour des dispositions suivantes : la suppression de la référence au niveau de la date d'approbation et de révision, l'élaboration de documents d'urbanisme ou de plan de prévention de risque ;
- la prise en compte du décret aléas PPR.

Je voulais justement souligner que maintenant l'aléa serait à plus de cent ans. Ainsi, nous serons sur une prospective plus importante, pas seulement à l'horizon 2100, et en prévision d'un dispositif de dérogation à la construction à l'intérieur des digues qui sera présent. Dans ce sens, une demande a été formulée à la Dreal de faire une distinction entre les phénomènes lents et rapides d'inondation. Enfin, nous avons l'adaptation de l'écriture des dispositions pour faciliter leur mise en œuvre.

Je tiens également à souligner que j'ai reçu aujourd'hui une contribution écrite de la part de M. Riou qui représente l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles. Il a dû s'absenter à la fin de la réunion de la CIPL parce que nous aussi, nous avons une CIPL qui dure assez longtemps, de 10h à 16h30. Nous n'avons pas battu la commission Planification, mais nous ne sommes pas loin. Justement, comme ce point sur la révision du PGRI était à la fin de l'ordre du jour, nous étions une petite poignée seulement. M. Riou a dû s'absenter avant la fin et n'a pas pu faire part de ses observations oralement. J'ai bien pris connaissance de toutes ses remarques et ses observations. Ce que je propose, c'est que nous en débattions lors de la prochaine CIPL du 24 octobre où cette fois-ci, j'aimerais bien que l'on mette justement les questions importantes liées au PGRI en premier à l'ordre du jour.

Enfin, je souhaite également rappeler que dans le cadre de cette élaboration du PGRI 2022-2027, il est très important justement qu'il s'articule avec le Sdage qui est également en révision, et donc la nécessité de travailler en lien étroit avec la commission Planification, et réciproquement par exemple sur la question importante liée à la quantité et la réduction des risques liés aux inondations. Je pense que M. Taufflieb sera tout à fait d'accord avec moi pour travailler dans ce sens. Je l'invite également, ainsi que les membres de la commission Planification à participer aux travaux de la CIPL et nous ferons de même selon nos disponibilités.

PLAN DE COMMUNICATION 2019-2021

Point n° 11 de l'ordre du jour

M. PÉLICOT :

C'est un plan de communication élaboré pour trois ans, plan triennal que nous avons mis en place depuis 2007. Le plan s'est arrêté 2016-2018, avec un bilan qui a été mis à jour et qui a été évoqué dans les réunions de commission qui ont eu lieu le 15 janvier et le 4 avril 2019 pour l'élaboration du plan 2019-2021. C'est un plan qui a pour objectif de mobiliser pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Il décline quatre objectifs de communication :

- faciliter la mise en œuvre et mobiliser pour le Sdage et le 11^e programme ;
- relayer les résultats et les progrès réalisés pour le bon état des eaux ; c'est un élément qui est ressorti assez souvent, c'est-à-dire que l'on ne faisait pas suffisamment référence aux bons résultats, ce qui pouvait démobiliser ceux qui faisaient les efforts ;
- faciliter la compréhension de la notion du bon état des eaux ;
- développer la culture de l'eau.

Ce plan affirme et renforce quatre principes de communication : une communication adaptée, une communication positive, une communication en écho aux sujets d'actualité et sociétaux, et une communication sur l'eau cohérente au regard des autres politiques.

La commission Communication du comité de bassin a souligné l'évolution importante par rapport au plan 2016-2018. En effet, ce plan propose un bilan très exhaustif de l'exercice 2016-2018. L'objectif principal maintenant est de mobiliser pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique tel que je l'ai expliqué tout à l'heure.

M. le Président :

Vous avez vu que finalement, la commission avait anticipé le troisième levier proposé par le Gouvernement en matière d'information et de communication envers les citoyens et les acteurs économiques.

M. PÉLICOT :

Les groupes de travail ont beaucoup travaillé en janvier et en avril. Ils ont été très efficaces. Je tiens également à remercier les collaborateurs des services qui ont travaillé sur ce sujet, mais également Mme Blanquart, qui a bien mené l'ensemble de la discussion.

M. le Président :

M. Pélicot, nous allons remettre les trophées de l'eau mais avant, nous allons répondre aux questions. Deux questions ont été posées. Puis, j'ai un élément d'information. Je souhaite que nous puissions réfléchir avec les collectivités sur l'augmentation des besoins en eau sur le réseau public. Ces dernières années, nous avons plutôt vécu une baisse des consommations par abonné parce que nos concitoyens faisaient de plus en plus attention.

Je ne sais pas comment cela se passe dans vos territoires. Ce que je sais, c'est qu'en Bretagne, ces trois dernières années, la demande d'eau sur le réseau public a progressé de 10 % sur l'année, principalement en période de tension, mais toute l'année aussi sur l'ensemble du territoire breton. En gros, cela pèse entre 12 millions et 15 millions de mètres cubes supplémentaires en trois ans, ce qui est énorme. Nous avons demandé à comprendre. Les syndicats d'eau départementaux nous disent que c'est la demande des industriels, de l'agroalimentaire et de plus en plus des agriculteurs qui font appel au réseau public pour des raisons de ressources en eau privées déficientes.

Je voudrais que nous regardions cela de très près dans nos territoires. Lorsque nous allons reparler de ces questions au CB du mois d'octobre, que vous ayez pu regarder chez vous comment vous vivez cela puisque nous parlerons de climat, nous parlerons de tension de la ressource, etc. A un moment, on nous demandait de réduire l'appel au réseau public. Nous vivons exactement l'inverse. Il n'y a pas les mêmes demandes sur le réseau public selon que l'on est en milieu métropolitain ou en milieu rural. Il faut donc regarder cela de beaucoup plus près. C'est le premier point. Ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain.

La deuxième chose, vous avez entendu comme moi sur les ondes que du tritium avait été retrouvé dans la Loire en aval de Saumur. J'ai pensé utile de solliciter M. Chassande, le directeur régional de l'environnement, sur cette question pour qu'il nous précise ce qui s'est passé. Peut-être que les représentants d'EDF, puisqu'ils étaient un peu mis en cause dans cette affaire-là, pourront aussi nous apporter les éléments.

M. CHASSANDE :

Je vais d'ailleurs répondre avec une autre casquette que celle de directeur de la Dreal, mais plutôt avec la casquette de délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire.

D'abord, quelques éléments factuels, les quantités de tritium dans la Loire sont surveillées très régulièrement par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) en particulier, avec des valeurs qui fluctuent à peu près en permanence entre 3 et 100 Bq/l. L'IRSN n'a pas trouvé récemment de mesure supérieure. Une association, sur un échantillon, a trouvé une valeur à

300 Bq/l. C'est une valeur très ponctuelle identifiée par une association. Nous avons une valeur maximale pour l'eau potable fixée par les instances internationales à 10 000 Bq/l. C'est la valeur qui est en dessous de laquelle nous ne sommes pas compatibles avec de l'eau potable. En fait, les 300 Bq sont très inférieurs aux 10 000 Bq qui sont la valeur de référence pour l'eau potable. Cela veut dire qu'il n'y a pas de sujet sanitaire en tant que tel puisque nous sommes à des valeurs très inférieures aux valeurs limites qui sont pour l'eau potable. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sujet, mais cela veut dire qu'il n'y a pas de sujet sanitaire.

La règle, c'est que dès lors que l'on sort des fourchettes habituelles, dès lors que l'on dépasse 100 Bq/l, il y a un point de vigilance pour essayer de détecter d'où vient cette anomalie, même si elle n'a pas de conséquence directe et immédiate, mais il faut comprendre d'où cela vient. C'est pour cela qu'il y a eu une communication sur ce sujet. Dès lors que l'on sort de la gamme habituelle, nous essayons de comprendre.

L'ASN est remontée auprès de chacune des centrales nucléaires. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'autres sources potentielles de rejet de tritium que les centrales nucléaires. Il peut y en avoir mais de manière assez marginale. Aujourd'hui, l'ASN a demandé des éléments à chacune des centrales qui rejettent dans la Loire. A ce stade, l'ASN n'a pas trouvé d'explication particulière mais l'analyse est en train d'être approfondie. Nous en sommes là pour bien comprendre sachant qu'évidemment, plus le débit est faible dans la Loire, plus le risque augmente d'avoir des concentrations qui atteignent ou qui flirtent avec les 100 ou qui potentiellement peuvent dépasser un peu. La question est : y a-t-il eu un rejet un peu spécifique ? Aujourd'hui, l'ASN n'a pas trouvé une information de cette nature.

M. le Président :

C'était important parce que quand c'est sorti sur les ondes, il y avait quand même des inquiétudes, donc c'était légitime.

M. COMBEMOREL :

Le représentant de l'autorité de sûreté nucléaire s'est exprimé. Je n'ai pas grand-chose à rajouter derrière, si ce n'est que nous nous conformons aux demandes de l'ASN d'aller voir nos registres. Nous avons nos propres laboratoires. La mesure dont on parle a été réalisée par une association. Les cinq laboratoires - parce que là, on parle des cinq centrales nucléaires (une sur la Vienne et quatre sur la Loire) - ont également revisité tous les relevés du mois de janvier et n'ont rien décelé qui dépasse les 100 Bq/l évoqués tout à l'heure. L'expliquer, ce n'est pas simple. En tout cas, nos registres sont ouverts aux inspections de l'ASN qui ira sur les sites et qui en fera la synthèse. De fait, les cinq sites auront été vus parce qu'il ne faut pas aller voir un seul site.

M. DE LESPINAY :

En ce qui concerne le commentaire qui a été fait tout à l'heure sur la consommation d'eau en Bretagne qui aurait augmenté, je me rappelle qu'il y a deux ans au carrefour des gestions locales de l'eau, il y avait un panneau de la Région qui disait que l'évapotranspiration entraînée sur une année par les 15 000 plans d'eau en Ille-et-Vilaine équivaut à la consommation d'eau potable annuelle de ce département. C'est pour cela que par rapport à un commentaire qui a été fait tout à l'heure, j'é mets quelques réserves et elles ne sont pas de substitution.

[Rires]

M. BOIGARD :

Je suis vice-président du Département en charge de l'environnement et notamment président de la CLI (commission locale d'information) d'Indre-et-Loire concernant le CNPE (centrale nucléaire de production d'électricité) de Chinon.

Nous avons été effectivement approchés par une association lors de notre dernière CLI du 5 juin dernier. On a demandé des informations concernant le tritium. L'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest), qui est un organisme totalement extérieur à l'ASN, à l'IRSN et à EDF avait effectivement constaté cette problématique au-delà de Saumur.

Nous sommes, avec les membres de la CLI, très attentifs aux résultats que pourrait nous donner l'IRSN puisqu'elle travaille pour le compte de l'ASN en la matière. Nous évoquerons cela demain ou après-demain à l'inter-CLI qui aura lieu à Meung-sur-Loire. Effectivement, les quatre centrales de la Loire sont concernées ainsi que celle de la Vienne puisque Saumur est en aval du rejet de la Vienne dans la Loire. Nous essayons de comprendre ce qui s'est passé. Cela a créé effectivement quelques émois dans la presse, *Les Courriers de l'Ouest* et *La Nouvelle République* notamment qui relayaient l'information de l'association qui a diligenté cette enquête par l'ACRO.

Lors de notre session du comité de bassin du 25 avril à Fondettes près de Tours, et non pas à Tours comme l'ont cité les intervenants tout à l'heure, à l'Agrocampus, je n'avais pas eu l'occasion de répondre à notre collègue, M. Boisneau, concernant son intervention sur la rivière de contournement de Civray.

Pour tous nos collègues qui sont nouveaux, concernant le barrage de Civray et notamment du Cher, je vais faire un petit point historique, à savoir que l'utilisation du Cher – nous le savons tous ici – fait débat depuis de nombreuses années et finit par prendre un aspect conflictuel au début des années 2000. Là, je parle sous le contrôle de M. Pélicot avec qui, à l'époque, je travaillais déjà. C'est à ce moment-là que nos départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont décidé de relancer un processus de projets basé notamment sur une concertation importante pour les acteurs.

L'objectif de ce processus est de permettre un débat sur des bases apaisées de manière à faire émerger les termes généraux d'un projet global concernant l'aménagement de la valorisation de la vallée du Cher, ceci dans le but notamment de mettre en cohérence les usagers et prendre en compte les exigences environnementales. Cette initiative des deux départements a donc contribué largement aux compromis trouvés dans le Sage du Cher aval sur le nombre maximal d'ouvrages à équiper sur les dates de manœuvre des barrages dits mobiles.

Dans ce contexte, afin de décliner rapidement et de manière opérationnelle les accords trouvés en faveur de la continuité écologique, notre département d'Indre-et-Loire décide donc, avec l'aide financière de l'agence Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire, de prendre notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rivière, de contournement du barrage de Civray de Touraine cité par notre collègue.

Ce projet issu d'une étude stratégique portée par l'établissement public Loire est le reflet du compromis trouvé avec l'ensemble des acteurs pour restaurer la continuité écologique du Cher, tout en permettant le développement de la vallée du Cher. Ainsi, cet aménagement a une double ambition, notamment de répondre aux enjeux de biodiversité et d'écologie des milieux aquatiques, en permettant la circulation des poissons en période de barrage relevé, et d'autre part, de contribuer au développement de la vallée du Cher en facilitant notamment le transit des canoës et kayaks au droit desdits barrages.

Dans ces conditions, le bras de contournement a dû être un peu décalé à l'aval du barrage, générant notamment une contrainte sur l'attractivité de l'entrée du bras de contournement par les poissons, d'où la remarque de notre collègue. Toutefois, nous souhaitons préciser que des mesures ont été prises en phase « chantier » par le Département, en lien étroit avec les experts de l'Agence française pour la biodiversité et de l'établissement public, ceci afin d'atténuer cette contrainte en implantant un seuil aval noyé destiné à réorienter le jet d'eau à la sortie de l'ouvrage. En outre, la gestion des aiguilles du barrage a été revue par le syndicat du NEC (Nouvel Espace du Cher) à la demande de la DDT pour adapter les écoulements du barrage afin d'améliorer encore l'attractivité de l'ouvrage.

Ainsi, et compte tenu de l'importance de l'investissement, le fonctionnement du bras de contournement fait l'objet d'une forte attention de la part d'un collège d'acteurs spécialisés. Le Département est à l'écoute pour livrer un ouvrage dont le fonctionnement soit optimisé pour la circulation des poissons et des canoës-kayaks.

Vous voyez, mes chers collègues, que sans faire de miracles, les Départements d'Indre-et-Loire et celui du Loir-et-Cher ont pour réalité l'approche de l'idéal. Je voulais être sûr que vous puissiez entendre notre réponse par rapport à ce qu'avait demandé notre collègue.

Mme ROUSSET :

Je voulais que nous parlions travail du coup parce que vous nous proposiez de travailler et de réfléchir sur cette question d'évolution de la consommation d'eau potable. Nous pourrions par exemple préparer au nom des présidents des commissions territoriales une lettre de l'agence que nous enverrions aux différents syndicats d'eau en leur demandant les tendances chez eux et ce qu'ils ont repéré, histoire d'avoir des remontées locales. Effectivement, nous pourrions faire deux ou trois choses avec des ressentis des personnes que nous avons dans notre cercle. Toutefois, ne ferions-nous pas un effort de couvrir le territoire en écrivant carrément à tous les syndicats d'eau ? Je vous propose cela.

M. le Président :

Nous avons intérêt aussi à travailler avec la profession agricole et l'industrie. Mes chers collègues, nous passons à la question de M. Rousseau.

Mme BRUNY :

Pour faire suite à ce que dit Mme Rousset, non seulement c'est sur des ressentis mais nous avons aussi la réalité des chiffres. Chaque année, nous connaissons exactement quelle est la consommation d'eau potable. Quand, M. le président, vous dites que cela a évolué de 12 millions à 15 millions sur les trois dernières années, tous ces chiffres, nous les avons, donc il faut vraiment partir d'éléments tangibles plutôt que de suppositions.

M. le Président :

J'étais surpris parce que nous avons rencontré les syndicats départementaux en Bretagne et c'est à travers cette discussion entre eux qu'ils se sont rendu compte d'une évolution rapide et récente. C'est quelque chose que nous n'avons pas découvert, mais un peu quand même. Ce qui s'est passé - et j'en parle avec M. Gousset d'ailleurs -, ce n'est pas forcément une augmentation de la consommation d'eau pour les industriels, mais c'est un recours au réseau public plus important au détriment souvent des captages privés.

Mme ROUSSET :

Dans les syndicats d'eau, nous savons quels sont les gros consommateurs, donc nous pouvons avoir des éléments très précis.

M. le Président :

Oui, il faut que nous regardions cela. Nous sommes d'accord. Nous pouvons y travailler, Mme Rousset.

M. le GAL :

Déjà au mois d'avril dans ce comité de bassin, j'ai alerté sur le fait que nous étions en situation hydrologique déjà très tendue. Cela fait maintenant plus d'un an que cela dure. Compte tenu du fait que par ailleurs, le comité de bassin a adopté un plan d'adaptation au changement climatique, nous aurions pu penser que nous anticipions un peu et qu'ici et là, on prenne déjà des mesures, pas de restriction mais d'économie de consommation d'eau.

Puis, compte tenu de la période de canicule dont nous sommes à peine sortis et qui risque de reprendre, qui est quand même terrible, et compte tenu du constat que nous faisons des atteintes graves aux milieux aquatiques du fait de cet excès de chaleur, avec une trop grande faiblesse des débits et des flux de nitrates toujours conséquents, on aurait pu penser que des mesures d'anticipation soient prises.

Or, devant l'absence de mesures d'anticipation, par exemple en Loire, mettez les pieds dans la Loire, vous allez voir que c'est un tapis d'algues vertes d'un bout à l'autre. Nous connaissons une vraie marée verte en eaux intérieures. Ce ne sont pas des ulves comme en mer, mais les causes sont les mêmes, ce sont des algues vertes filamenteuses comme des boules de coton.

Simplement, il faut savoir que le taux d'oxygène dans l'eau est inversement proportionnel à la température. Quand les débits sont faibles, forcément, il y a des impacts sur la biodiversité et sur la qualité des eaux. On aurait pu penser que du coup, on augmente les seuils d'alerte pour prescrire des mesures d'économie des eaux. Or, après avoir interrogé des DDT - vous étiez en copie de mes échanges de mails -, je m'aperçois que l'on n'a pas du tout anticipé, c'est-à-dire que les seuils d'alerte sont restés les mêmes qu'avant que nous prenions conscience du changement climatique. Cela veut dire que nous avons encore du chemin à faire et que pour gérer durablement toutes les fonctions que l'eau doit remplir, il faut que nous nous mettions au travail tout de suite pour remonter les seuils d'alerte. Sinon, les catastrophes, nous allons les vivre.

Je voulais vous alerter là-dessus parce que les éleveurs conchylicoles et piscicoles, nous avons déjà des dégâts considérables cette année. La production d'huîtres est fichue. Il est urgent que nous changions de braquet pour accélérer ces changements de pratiques.

Juste un petit mot pour le secteur agricole, je n'ai rien contre les amis agriculteurs. Il ne s'agit pas pour moi de jeter l'opprobre sur eux. Je connais les difficultés dans lesquelles sont la plupart d'entre eux. Nous sommes dans une situation très compliquée. Simplement, pour le citoyen lambda, c'est vrai que c'est ahurissant de voir de l'irrigation par aspersion sur un champ de maïs quand il faut 42°C à l'ombre sur des terres nues. Pour eux, c'est assez contreproductif. Les rivières à côté sont dans un état pitoyable.

M. le Président :

M. le Gal, nous parlerons de tout cela au comité de bassin du mois d'octobre. Il faut que nous ayons un vrai temps parce que ce sont de vraies questions que vous posez.

M. le GAL :

Je sais mais c'est mon devoir de vous lancer l'alerte aujourd'hui.

M. le Président :

Nous sommes d'accord. Je vous propose, dans l'ordre des choses, de voter le plan de communication, puis nous répondons à la question de M. Rousseau, et après, nous recevrons nos collègues pour les Trophées de l'eau.

M. PÉLICOT :

Avant de répondre à la question, Président, je voulais quand même attirer l'attention de nos collègues sur l'exposition d'affiches. Vous avez dans le hall les dix années de concours d'affiches auprès des scolaires. Cela constitue une manifestation extrêmement importante parce que nous commençons par saisir les enfants et nous savons très bien qu'en saisissant les enfants, nous faisons la culture des parents.

[Applaudissements]

M. le Président :

Le vote est ouvert.

- *Plan de communication 2019-2021.*
- **Adoptée à la majorité (127 voix pour, 4 voix contre, 1 vote blanc).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-25 du 2 juin 2019.

M. le Président :

Nous allons répondre à la question de M. Rousseau et en partie à l'interpellation M. Gousset.

M. ROUSSEAU :

Je levais la main non pas pour cela mais pour interroger sur le tritium. Tout le monde a l'air de savoir ce qu'est le tritium, mais au fait, d'où cela vient ? Puis l'autre question, quand nous descendons le cours de la Loire, y a-t-il une augmentation des concentrations même si elles sont faibles ? Puis aussi, est-ce que par exemple nous avons des vidanges au niveau des centrales des flux en liquide ? Je ne connais rien à ce sujet mais je pose la question, c'est tout.

M. CHASSANDE :

Nous n'allons pas trop rentrer dans le détail sur le tritium mais évidemment, le tritium dans la Loire n'est pas d'origine naturelle, c'est-à-dire qu'il est lié à des rejets maîtrisés des centrales nucléaires. Evidemment, il y a assez peu d'autres sources de rejet. Je pense que c'était ce que sous-entendait la question.

M. le Président :

Concernant les bassines, vous vous rappelez que nous avons eu un débat. Nous en avons discuté. C'est un sujet de tension potentielle et nous le savons bien. Je ne parle pas du projet des Deux-Sèvres uniquement, je parle globalement. D'ailleurs, quand le ministère a engagé la deuxième phase des assises, il a commencé par cela. Comme par hasard, le ministre de l'Agriculture était présent pour ouvrir les assises deuxième phase, avec Emmanuelle Wargon et François de Rugy. C'est une question et une demande agricole très forte de pouvoir stocker de l'eau l'hiver pour mieux pouvoir gérer les cultures derrière.

C'est un sujet d'autorisation et un sujet de financement. Ce sont des sujets qui, potentiellement dans les territoires, sont extrêmement compliqués à mettre en œuvre, surtout les grands projets.

Dans les Deux-Sèvres, il y avait un projet initial qui avait été financé dans le cadre du 10^e programme. Ce projet a été remis en cause par des manifestations. J'avais eu l'occasion, avec M. Albert, de rencontrer les acteurs locaux ainsi que les associations. Mme la préfète avait engagé un processus de concertation qui a abouti à un accord territorial avec des parties plus larges, notamment un certain nombre d'associations qui historiquement étaient contre. Mme la préfète a revisité le projet après négociation, en accord évidemment avec la profession agricole.

Ce projet revisité a fait l'objet d'une nouvelle demande d'intervention financière qui a été examinée par le CA. Il est vrai, comme cela a été signalé, que les modalités d'intervention étaient modifiées parce qu'elles étaient à 4,50. Elles sont passées à 5 et quelques. La première interpellation qui est faite, c'est : est-il prévu ce type d'aménagement dans le cadre du 11^e programme ? Oui, puisque nous l'avons voté. Cela avait été inscrit en tant que tel.

La modalité d'intervention est-elle de la compétence du comité de bassin ou du CA ? C'est clair, nous avons regardé le règlement, c'est bien de la compétence exclusive du CA. Néanmoins, comme le sujet est hautement politique, il faut que nous le partagions, il faut que nous expliquions. Ce qui a été fait jusqu'à présent est fait conformément aux compétences des uns et des autres, mais je pense qu'il est important d'expliquer pourquoi nous avons changé le taux plafond et comment cela a été fait. M. Albert va nous apporter les éléments.

M. ALBERT :

M. le président, je veux bien intervenir sur ce sujet que je côtoie depuis déjà longtemps. Je voudrais simplement commencer par le mot qui ne me convient pas forcément et que les opposants ont créé, c'est le mot « bassine ». Quand je vois le slide que nous avons tout à l'heure, les bassines, pour moi, ce sont celles qui sont sur la tête de ces femmes qui vont à chaque fois à la rivière chercher l'eau. Aujourd'hui, nous sommes sur des retenues de substitution qui sont à créer. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous avons voté en commission des aides 28,5 M€ sur ce projet-là. Puis, il s'est avéré que ce projet a été refondu en diminution dans sa partie notamment de réserves de substitution, mais par contre en augmentation très nette sur les positions environnementales à travers un protocole qu'a voulu Mme la préfète, avec l'ensemble des syndicats d'eau concernés sur le secteur. Des associations environnementales se sont jointes à ce protocole. Toutes n'y ont pas été, ce qui est entre autres regrettable parce qu'autour de la table, cela permet au moins de

pouvoir discuter, mais tout le monde n'y a pas été. A mon avis, c'est déjà un signe fort d'avoir pu regrouper des syndicats d'eau, des agriculteurs et des associations environnementales autour de cela et Mme la préfète y a beaucoup contribué.

Ensuite, nous sommes dans une région qui est encore d'élevage, avec notamment des subventions ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) qui, à l'horizon 2020, vont être en perte dans ce territoire. Ma grosse crainte sur ce secteur, c'est de voir l'élevage disparaître. Qui dit disparition de l'élevage, dit automatiquement céréales sèches si l'on n'a pas d'irrigation. Nous n'aurons pas forcément de l'agriculture biologique en masse sur ce secteur si nous n'avons pas d'irrigation. Les coopératives et négociants, qui sont partenaires aussi du protocole, ont clairement dit que s'ils n'avaient pas une assurance du produit, ils ne pouvaient pas continuer dans cette voie-là. L'eau est donc primordiale aussi dans ce secteur pour assurer la conversion au biologique. En plus, il y a quand même des pourcentages très importants de mis dans ce dossier.

Je dirais que ce sont les deux points forts du dossier. L'autre point qui a été derrière et qui a été défendu par Delphine Batho, anciennement ministre de l'Environnement, c'est notamment la biodiversité, avec une enveloppe estimée à 700 k€ qui va être mis en plus sur ce projet, à savoir 300 k€ apportés par le Département, mais 400 k€ apportés par les partenaires agricoles du secteur. Ce n'est pas neutre non plus dans le projet.

Il faut aussi dire qu'il y a quand même des sanctions. L'agriculteur qui ne respectera pas les engagements pris aura des sanctions sur sa capacité d'irrigation. Cela va de 5 à 10 %, voire la totalité de l'irrigation qui peut être supprimée. Une commission de surveillance a été mise en place, avec des acteurs de l'eau, avec des associations environnementales pour veiller à tout cela. Je dirais que nous n'avons pas pareil en France. Nous n'avons pas un protocole aussi exigeant dans les sphères agricoles. On n'en a nulle part ailleurs.

De là, on peut se demander : agissons-nous dans ce secteur pour faire un exemple pour les autres ? Si nous voulons agir, est-ce que cela a un prix, et à quel prix pouvons-nous avoir de la qualité de l'eau ? Ce sont toutes ces questions qu'il faut se poser. Moi, je dis que si ce secteur n'a pas l'irrigation demain, nous verrons de la culture sèche avec des intrants, des pesticides derrière et nous aurons d'autres problématiques de l'eau. Si les syndicats d'eau sont partenaires de ce protocole, c'est pour qu'il y ait un changement des pratiques agricoles. Le monde agricole change et y arrive économiquement. Tout cela est un tout. Le conseil d'administration avait voté 29 M€, soit 700 k€ de plus qu'en 2017. Cela reste encore dans des sommes raisonnables. Pour comparer avec ce que disait notamment M. Rousseau, la région Aquitaine est à 6,50 € au mètre cube.

A la commission des aides, le déplafonnement a été voté à une grande majorité, moins un avis contraire qui était celui de M. Rousseau, sur des montants qui sont de 700 k€ près. Cependant, le déplafonnement n'a pas fait l'objet de discussion particulière sur le sujet, étant donné les actions qui ont été mises en place.

M. le Président :

Ce qui serait bien, c'est que nous puissions, au moins pour les collègues qui le souhaitent, disposer du protocole. Vous avez évoqué des conditions qui ont été mises. Il faut que nous regardions cela de très près pour la suite.

M. ALBERT :

Il est d'ailleurs sur le site extranet de l'agence, donc il est ouvert au public. C'est tellement complexe qu'il faut justement que les gens aient cet outil en main.

Mme RIVET :

Je vais faire une courte intervention, non pas pour reprendre le débat, ni pour expliquer mon vote parce que j'ai voté contre, mais effectivement pour dire qu'à l'avenir, il faut absolument réfléchir de manière globale sur ces questions. J'ai compris que nous allons le faire lors du prochain comité de bassin. Il faut avoir à l'idée que les financements orientent l'agriculture depuis toujours, c'est-à-dire que ceux à qui nous donnons les financements sont les agriculteurs de demain, donc il ne faut pas oublier. Je suis vraiment ici par hasard en tant qu'ancienne agricultrice, mais il ne faut pas oublier tous ceux qui ont été mis de côté au cours des années qui ont précédé. Il faut favoriser les

agriculteurs qui ont des pratiques déjà existantes et non pas financer a priori. Il me semble que c'est extrêmement important.

L'aménagement du territoire avec des bassines, c'est un aménagement de type oasis. Il faut quand même l'avoir à l'idée en tant que politique. Toutes ces questions-là, à la fois de comment orienter l'agriculture vers de nouvelles pratiques et comment aménager notre territoire pour que l'eau bénéficie à tous et que ce soit vivable, ce sont des questions qui sont à poser, à mettre sur la table.

M. le Président :

Nous sommes bien d'accord et la profession agricole le sait bien.

M. ROUSSEAU :

Je ne fais qu'une seule remarque. Premièrement, je ne me suis pas posé en détermination par rapport au projet. J'ai posé le problème de la dérogation au taux plafond. C'est la seule question que j'ai posée. Maintenant quand même quelques précisions, lors du CA, il y a 18 voix pour, 6 abstentions et 5 voix contre, et non pas 1 contre. Cela m'aurait embêté d'être tout seul.

M. le Président :

Le débat est clos. Mes chers collègues, de toute façon, il faudra que nous remettions le couvert. Nous allons parler des Trophées de l'eau. M. le directeur, vous avez la parole.

M. GUTTON :

L'agence de l'eau a modifié son dispositif d'accompagnement et de remise de Trophées de l'eau. C'est donc un nouveau dispositif cette année. Tous les deux ans, l'agence de l'eau récompense un certain nombre d'actions exemplaires pour préserver ou restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques. L'objectif est de mettre en avant des actions exemplaires. Depuis 1999 - cela fait maintenant vingt ans -, ce sont plus de cent actions exemplaires qui ont pu être ainsi récompensées. C'est un label sur lequel vous pouvez aussi communiquer sur le terrain en retournant sur le site internet de l'agence pour reprendre les opérations qui ont été reconnues et mises en avant.

Pour la dixième édition, les services de l'agence ont sélectionné une trentaine d'opérations exemplaires. Le jury, dont certains membres sont ici présents, a retenu sept lauréats. Je vais les citer :

- le syndicat mixte du bassin de la Brenne, dans le département d'Indre-et-Loire, pour la restauration de la Brenne et du Gault ;
- le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, en Haute-Vienne, pour l'effacement du barrage du Gué Giraud sur la Glane ;
- la société La Boule Obut, le leader mondial de la boule de pétanque, dans le département de la Loire, pour la suppression des rejets liquides d'un atelier de traitement de surface de boules de pétanque ;
- le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre, toujours dans le département des Côtes-d'Armor décidément à l'honneur aujourd'hui, pour l'implantation de couverts végétaux sous céréales avant moisson ;
- le conseil départemental de Vendée (85), pour la renaturation de l'Issoire à la Chabotterie (Montréverd- 85) ;
- l'association Anjou-Madagascar pour une alimentation en eau potable de villages à Madagascar ;
- la commune de Leigné-les-Bois, dans le département de la Vienne, pour son engagement dans l'opération Terre Saine, communes sans pesticides.

Je vais dire quelques mots sur l'opération. L'équipe municipale est là, elle se rapprochera après la projection du film. C'est l'occasion de mettre en avant une opération sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, d'herbicides essentiellement. J'en profite, avec une ancienne casquette de directeur régional de l'agriculture de Poitou-Charentes, pour rappeler que ce dispositif avait été mis en place dès l'année 2007 dans la région Poitou-Charentes dans le cadre d'un plan régional de réduction de pesticides. Le volet de zone non agricole avait été confié à l'époque au Conseil

régional, qui, dans le cadre de ce travail qui associait l'État, la chambre régionale d'agriculture et la collectivité régionale, avait donné un coup d'accélérateur sur la communication. Cette action était déclinée avec une charte de communication, avec des papillons, un petit peu dans le système des communes fleuries.

Cette démarche a été reprise par Ségolène Royal, la ministre en charge de l'Ecologie en 2015, qui l'a déclinée au plan national en reprenant des opérations qui s'étaient d'ailleurs faites également dans d'autres régions. Je sais que dans la région Bretagne, des actions de même nature ont été mises en place.

Nous vous proposons une petite projection d'un film qui présente l'opération. Ensuite, l'équipe nous rejoindra et M. Pélicot et M. le Président pourront remettre au maire de la commune le Trophée de l'eau.

[Projection d'un film, suivie de la remise du Trophée de l'eau.]

M. le Président :

M. le maire, si vous voulez bien nous dire quelques mots.

M. GUENAIRE, maire de Leigné-les-Bois :

Bonjour à tous. Je suis très content d'être ici parce que la démarche a été engagée bien avant que je sois maire. Avec mes collègues et les agents techniques de la commune, nous avons tout mis en œuvre pour que cela se poursuive et nous continuerons.

[Applaudissements]

M. le Président :

Bravo ! Je remercie la commission Communication. A travers cette récompense, à travers vous finalement, nous voulons aussi remercier tous ceux et toutes celles, collectivités, agriculteurs, associations, industriels, pêcheurs et tous ceux qui aujourd'hui font prendre conscience à nos territoires de la nécessité de bien gérer l'eau, la préserver et préserver la biodiversité. Cette reconnaissance est pour vous, mais c'est au nom de toutes ces petites mains qui travaillent pour cela, donc merci. Cela sert aussi de modèle.

[Applaudissements]

M. le Président :

Mes chers collègues, avant d'aller casser la croûte, je voudrais que vous adressiez un bravo à notre présidente du conseil d'administration qui a été décorée tout récemment par l'ancien président de la République, François Hollande, de la Légion d'honneur. Je souhaite donc que vous la félicitez.

La séance est levée à 13h45.

COMITÉ DE BASSIN

Réunion du mardi 2 juillet 2019

(à 10h au Centre de conférences d'Orléans)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. FAVREAU Gilbert
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	Mme AUCONIE Sophie
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	Mme AUCONIE Sophie		
P	Mme BARREAU Cécile	SIGNÉ	
A	M. BAUDOT Christian		
P	M. BEAUJANEAU Gilbert	SIGNÉ	M. BOCK François M. LEDEUX Jean-Louis
A	M. BERGER Jean-Pierre		
A	Mme BERTRAND Julie		
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	Mme GOMEZ Frédérique
A	M. BESSONNET Hervé		
A	M. BITEAU Benoît		
P	M. BLACHON Éric (Jusque 12h12)	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BLAISE Dominique		
A	M. BOCK François		
A	M. BODARD Philippe		
P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
P	M. BOIGARD Fabrice	SIGNÉ	
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BOISNEAU Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe M. VALLEE Mickaël
A	M. BONNEFOUS Nicolas		
A	M. BONNET Maurice		
A	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme LETESSIER Laure	SIGNÉ	M. D'HARCOURT Claude M. TRÉTOU Olivier
P	M. BONNIN Philippe	SIGNÉ	
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUJLILAT Hicham		
A	M. BROSSIER Jean-Claude		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	Mme BUCCIO Fabienne R. par Mme Annie RAMES	SIGNÉ	
A	M. BUIN Pierre		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. FAUVEL Auguste M. SAUVADE Bernard
A	M. BUZZI Christophe R. par M. DONDASSÉ Dieudonné	SIGNÉ	
A	Mme CASTELNOT Chantal		
P	M. CAUDAL Claude	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. BAUDOT Christian (représente M. FALCONE)
A	Mme CHATELAIS Edith		
P	M. CHARRETIER Nicolas	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas
P	M. CHATEIGNER Pascal	SIGNÉ	
A	M. CHATRY Thierry		
A	M. CHITO Christian		
P	M. CHOLLET Fabrice	SIGNÉ	
P	M. COISNE Henri	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. COLLETER Jean-Yves		
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
A	M. COUTURIER Jacques		
P	M. COZIC Thierry	SIGNÉ	
A	M. D'HARCOURT Claude		
P	M. DAMIENS Jean-Bernard	SIGNÉ	
A	M. DE BOYSSON Xavier		
P	M. DE DREUZY Philippe	SIGNÉ	
P	M. DE LESPINAY Josselin	SIGNÉ	
A	M. DEMOIS Jean-Louis		
P	M. DHUY Dominique	SIGNÉ	M. DREVET Vincent
A	M. DORON Jean-Paul		
A	M. DOUCET Claude		
P	M. DRAPEAU Jean-Luc	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. DREVET Vincent		
A	M. DUCEPT Philippe		
A	M. DUCOS Yves		
P	M. DURAND Dominique	SIGNÉ	M. DE BOYSSON Xavier
A	M. FALCONE Jean-Marc R. par M. CHASSANDE	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	M. BLAISE Dominique
A	M. FAUVEL Auguste		
A	M. FAVREAU Gilbert		
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FERREIRA Patrick	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank
P	M. FONTAINE Olivier	SIGNÉ	
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. BESSONNET Hervé
A	M. GANGNERON Étienne		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. HERVOUET Gwenal	SIGNÉ	
P	M. GÉRAULT Laurent	SIGNÉ	M. HERVOCHON Freddy M. DEMOIS Jean-Louis
P	M. GIBEY Jean-Marc	SIGNÉ	
P	M. GILBERT André	SIGNÉ	
A	Mme GOMEZ Frédérique		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. VIGIER André
P	M. GRANDIERE Jérémy	SIGNÉ	
P	M. GRIMPRET Christian	SIGNÉ	
P	M. GROSJEAN Francis	SIGNÉ	
A	M. GUILLAUME Pierre		
A	M. GUYON Didier		
A	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
P	M. HANGARD Gregory	SIGNÉ	M. BUIN Pierre
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. HERVÉ Marc	SIGNÉ	Mme MICHENOT Solène
A	M. HERVOCHON Freddy		
P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
P	Mme JODAR Christiane	SIGNÉ	
P	Mme KERBORIOU Edwige	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
A	Mme KIRRY Michèle		
P	M. LE BRAZIDEC Raymond	SIGNÉ	
P	Mme LE FAOU Lénaïck	SIGNÉ	
A	M. LE GAL Philippe		
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
A	M. LE GOFF Roger		
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	
P	Mme LE SAULNIER Brigitte	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette
P	M. LE TARNEC Jacques Jusque 12h24 (puis pouvoir à M. PÉLICOT)	SIGNÉ	
P	M. LECHAUVE Michel	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. LEDEUX Jean-Louis		
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	M. MOELO Jean-Yves
A	M. LEIBREICH Johann R. par M. DU PEUTY	SIGNÉ	M. DUCOS Yves M. VINCENT Patrick
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
P	M. LOCQUEVILLE Bruno	SIGNÉ	M. MARCHAND Patrick M. STOUMBOFF Michel
P	M. LOSTANLEN Georges	SIGNÉ	M. LE GOFF Roger
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	M. VERRIER Christophe
A	M. LOZIER Jean-Louis		
A	M. LUCAUD Laurent		
A	M. MAILHOS Pascal		
P	Mme MARCELLOT René	SIGNÉ	
A	M. MARCHAND Patrick		
A	M. MARTIN Lionel		
P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
A	Mme MAUSSION Patricia		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre M. NAVEZ Marc
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
A	Mme MICHENOT Solène		
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
P	Mme MOATAR Florentina	SIGNÉ	
A	M. MOELO Jean-Yves		
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. NAVEZ Marc		
A	Mme NOARS Françoise		
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. GUYON Didier M. GANGNERON Etienne
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. LUCAUD Laurent

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. PATURAT Jacques	SIGNÉ	M. CHATRY Thierry
P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ	M. LE TARNEC Jacques (à partir de 12h24)
P	M. PELLERIN François-Marie	SIGNÉ	
P	M. PENAUD Jean	SIGNÉ	
A	M. PERROCHON Serge		
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	Mme PINEL Clarisse		
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. BROSSIER Jean-Claude Mme MEZIERE-FORTIN Marie
A	M. POINTEREAU Rémy		
A	M. PRORIOU Jean		
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	M. QUENOT Gérard	SIGNÉ	M. GUILLAUME Pierre
A	M. RAMBAUD Éric		
A	M. REZE Jean-Pierre		
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ROBERT Alain	SIGNÉ	M. VOISIN Jean-Bernard
P	M. ROBERT Jean-François	SIGNÉ	M. POINTEREAU Rémy M. COUTURIER Jacques
A	Mme ROCHER Isabelle		
A	M. ROLLAND Benoît		
P	M. ROME Francis	SIGNÉ	
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
A	M. SAUVADE Bernard		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. DUCEPT Philippe Mme MAUSSION Patricia
A	M. SCHMELTZ Bernard		
A	M. SELLIER Guillaume		
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
P	M. SOUBOUROU Christian	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. THOMAZO Roger		
A	M. TOULHOAT Pierre		
A	M. TOURON Éric		
A	M. TRÉTOUT Olivier		
A	M. VALLEE Mickaël		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
A	M. VERRIER Christophe		
A	M. VIGIER André		
A	M. VINCENT Patrick		
A	M. VOISIN Jean-Bernard		
A	Mme WILS-MOREL Christine		
P	Mme YVARD Séverine	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	141

Présents : 94
 Dont représentés : 8
 Pouvoirs donnés : 47
 Absents : 84

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François	